



Thônex

Procès-verbal
séance du 11 novembre 2014

Sont présents :

Messieurs	Pascal Uehlinger Claude Détruche Philippe Decrey	Maire Conseiller administratif Conseiller administratif
Monsieur	Marc Kilcher	Président du Conseil municipal
Mesdames	Katia Dietrich Jeanne-Rose Furrer Fidelina Gomes Dias Aguigah	Anne-Marie Jaquet Jacqueline Tomasini
Messieurs	Andrew Arpidone Jacques Béné Frédéric Binder Philippe Calame Joseph Camuglia Enrico Castelli Marcel Constantin Olivier Delarue Philippe Demierre	Stephen Knörr Didier Mayor Abdelmalik Melihi Alain Nicolet Philippe Noël Hans Rudolf Roth Ashwani Singh Philippe Zaugg

Excusés

Madame	Marta Julia Macchiavelli	
Messieurs	Ismat Ahmad Marc-André Haldimann	Patrick A. Gautier

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2014
2. Assermentation de M. Abdelmalik Melihi, Conseiller municipal du groupe Vivre à Thônex – Les Verts (VI-VE) en remplacement de M. Alain Dupraz, démissionnaire. (DM-14-08)
3. Nomination d'un délégué à la commission de réclamation en matière de taxe professionnelle communale en remplacement de M. Alain Dupraz, démissionnaire. (DM-14-09)
4. Communications du Bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Rapports des commissions.
7. Désignation des présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote pour 2015. (DA-14-17)
8. Projet de budget 2015 :
 - 8.1. Nombre de centimes additionnels (DA-14-18a),
 - 8.2. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens. (DA-14-18b),
 - 8.3. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux (DA-14-19),
 - 8.4. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-14-20),
 - 8.5. Fixation de la taxe professionnelle minimale à CHF 30,-. (DA-14-21),
 - 8.6. Budget de fonctionnement (DA-14-18c),
 - 8.7. Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts. (DA-14-18d)e).



9. Vente aux enchères – acquisition d’une parcelle
Demande d’un crédit d’investissement de CHF 250'000,- en vue de permettre au Conseil administratif de participer à une vente aux enchères relative à la vente d’une parcelle. (DA-14-22)
10. Chêne-Bourg-Thônex/route Blanche
Projet de modification des limites de zones N°29879-512-537 suite à l’enquête publique N°1828. (DA-14-23)
11. Demande d’un crédit de CHF 110'000,- en vue de l’extension de la couverture en vidéosurveillance des sites sensibles de la commune. (DA-14-24)
12. Projets de délibération.
13. Projet de motion déposé par les groupes PDC, PS et VI-VE intitulé : « *Etudions la faisabilité d’une crèche à Clair-Val* ». (MM-14-05)
14. Propositions du Conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles.

*

M. le Président ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2014
Page 808 – chiffre 21.2 - propositions individuelles

M. Knörr demande la modification de la deuxième partie de sa proposition :

21.2. Respect des droits de l’homme

M. Stephen Knörr rappelle que lors d’un précédent débat, son collègue VI-VE l’a remis en place. Il lui donne volontiers raison, il adore sa fraîcheur, son enthousiasme, sa spontanéité. ***Les droits de l’homme certes, mais n’oublions pas les droits de la victime et le droit auquel elle s’accroche, becs et ongles et qui ont provoqué la situation aux Pâquerettes.***

à remplacer par :

- ...Les droits de l’homme certes, mais n’oublions pas les droits de la victime, les droits de l’homme auxquels elle s’accroche, becs et ongles ont provoqué la situation du centre des Pâquerettes.

Suite à cette modification le procès-verbal est approuvé par 16 voix « pour » et 4 abstentions, soit à la majorité.



2. Assermentation de M. Abdelmalik Melihi, Conseiller municipal du groupe Les Verts-Vivre à Thônex (VI-VE) en remplacement de M. Alain Dupraz, démissionnaire. (DM-14-08)

2.1. Prestation de serment :

M. le Président demande à M. Abdelmalik Melihi, Conseiller municipal, de se lever et de répondre : « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite au serment suivant :

« Je jure ou je promets solennellement :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;*
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».*

M. Abdelmalik Melihi : *« Je le promets »*

Suite à l'assermentation de M. Abdelmalik Melihi, la délibération suivante est signée par M. Marc Kilcher, Président, M. Philippe Guex, secrétaire et M. Andrew Arpidone, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau :

*Assermentation de M. Abdelmalik Melihi
Conseiller municipal
du groupe « Les Verts et Vivre à Thônex »*

Il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Abdelmalik Melihi entre les mains de Monsieur Marc Kilcher, Président du Conseil municipal, lors de la séance du 11 novembre 2014,

Le serment a été prêté devant l'assemblée par M. Abdelmalik Melihi

2.2. Commissions permanentes :

M. Abdelmalik Melihi reprendra, selon accord interne au sein du groupe VI-VE, les commissions suivantes :

- culture, loisirs et jumelage (à la place de M. Haldimann)*
- travaux & Bâtiments (à la place de Mme Macchiavelli)*
- circulation, transports, service du feu et protection civile (à la place de Mme Dietrich)*

et M. Haldimann reprend la commission :

- des finances (à la place de Mme Dietrich)*



M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler.

M. Calame fait remarquer que M. Haldimann était représentant à Trois-Chêne culture. Vu qu'il ne siège plus à la commission culture, qu'en est-il ?

M. Noël prend note du problème signalé par M. Calame. Il annonce que le groupe VI-VE le résoudra dans les plus brefs délais.

La nomination de M. Abdelmalik Melihi dans les diverses commission ainsi que les permutations sont acceptées, sous réserve de ce qui est annoncé ci-dessus.

3. Nomination d'un délégué à la commission de réclamation en matière de taxe professionnelle communale en remplacement de M. Alain Dupraz, démissionnaire. (DM-14-09)

M. le Président, Président, informe que le groupe VI-VE propose la candidature de M. Marc-André Haldimann à la délégation en matière de réclamation de la taxe professionnelle communale en remplacement de M. Alain Dupraz, démissionnaire.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, M. Philippe Zaugg, 1^{er} vice-président du Bureau donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 312 de la loi sur les contributions publiques,
- Vu la démission de M. Alain Dupraz du Conseil municipal et le fait que celui-ci avait été nommé parmi les cinq délégués à la commission de réclamation en matière de taxe professionnelle communale,
-
- Attendu qu'il convient de le remplacer,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De nommer M. Marc-André Haldimann Conseiller municipal à la délégation de la commission de réclamation en matière de taxe professionnelle communale, en remplacement de M. Alain Dupraz, démissionnaire.

Au vote :

- *M. Marc-André Haldimann est élu par 21 voix « pour », soit à l'unanimité.*



4. Communications du Bureau du Conseil municipal

M. le Président porte à la connaissance des Conseillers municipaux des courriers et informations suivantes :

4.1. Courrier du Théâtre-Cirque du 14 octobre 2014

Suite à la demande de Mme Yvette Challande il est donné lecture des courriers suivants :

Concerne : Barrière d'accès à l'école de cirque de la route de Jussy
demande de subvention extraordinaire par l'Association Diabolo,
Festival des 25 ans du Théâtre-Cirque, parking, etc.

Monsieur le Président,

Vous trouverez, ci-joint, la lettre envoyée aux Conseillers administratifs. J'aimerais qu'elle soit lue au prochain Conseil Municipal afin que les élus de la Commune soient au courant des problèmes rencontrés par l'école de cirque.

Vous trouverez également, ci-joint, une copie de la page du procès verbal daté du 28 janvier 2005 concernant l'agrandissement du parking à notre profit, ainsi que la proposition de réserver deux places pour les personnes handicapées.

Environ 400 élèves (enfants, adolescents et adultes) fréquentent l'école chaque semaine et pas loin de 500 pendant les stages de Pâques et d'été. Notre rayonnement dépasse largement nos frontières, puisque des étudiants viennent même d'Amérique du Sud pour suivre les cours de notre formation professionnelle.

Vous comprendrez, je l'espère, que nous ne pouvons pas travailler sereinement dans les conditions actuelles.

Je suis à votre disposition pour tous renseignements complémentaires...

Avec mes salutations circassiennes

Puis, M. le Président donne lecture du courrier adressé au Conseil administratif

Messieurs les Conseillers administratifs

Messieurs,

J'accuse réception de votre courrier, signé par monsieur Détruche, en réponse à ma lettre du 5 août, elle me laisse dubitative. Donc, afin de bien évaluer la portée des mots employés, j'ai pris un dictionnaire :

- «Vandaliser» : piller, saccager, ravager.
- «Incivilité» ; grossièreté, impolitesse, discourtoisie.

Je trouve injurieux de les utiliser à notre rencontre. En effet, nous n'avons en rien détruit ni même abimé votre barrière en enlevant les trois écrous qui la fixent. Et, comme je vous l'ai écrit précédemment, j'ai personnellement appelé la mairie pour le signaler afin d'éviter l'appel du réparateur. De ce fait, je réitère ma volonté de ne pas payer les frais liés à ce dépannage inutile.



Autre sujet : nous avons bien reçu la copie de votre réponse à la demande de subvention extraordinaire faite par l'Association Diabolo. Elle me laisse songeuse. Il m'est reproché de ne pas avoir, dans un article de la Tribune de Genève, remercié les Trois-Chêne pour les CHF 81'000.- offerts à l'occasion du « Festival des 25 ans » de notre école. Le sujet de l'article n'était pas le Festival mais la création de l'école en 1989 et notre installation en fixe à Thônex. Je ne vous apprend rien en vous disant que nous n'avons pas été accueillis à bras ouverts. D'autre part, vous savez certainement que les journalistes ne retiennent que ce qui les intéresse.

Pour en revenir aux 25 ans, la Commune de Thônex a effectivement participé au budget du Festival mais c'est la seule aide obtenue. Chêne-Bourg nous a prêté la Place Favre avec une tente pour la billetterie, un tableau électrique, etc.. Chêne-Bougeries nous a offert la Place Audéoud pendant deux semaines avec deux tableaux électriques, une arrivée d'eau, des vaubans et une aide logistique... Thônex nous a refusé l'implantation, dans le parc attenant au chalet Nicolas, d'une yourte ou d'une roulotte cuisine prévue pour accueillir agréablement les spectateurs et les artistes pendant la dernière semaine du Festival. Excuse invoquée, une manifestation le jeudi soir avec les Conseillers municipaux de la Commune. En fait, elle a eu lieu... sur le terrain de la pétanque et n'aurait en rien été gênée par nos installations provisoires.

Le Théâtre-Cirque renonce à la subvention extraordinaire demandée par l'association «Diabolo» car nous avons fortement ressenti votre aversion envers notre école. Il est évident que vous ne songez pas à reconnaître la qualité de notre travail auprès des jeunes et que vous n'êtes pas prêts à nous aider plus que la décence ne l'exige. Par contre nous acceptons votre subvention annuelle de CHF 8'000,- qui nous permettra de payer les contraventions que vos employés municipaux mettent régulièrement à nos professeurs, élèves et parents sur le parking jouxtant l'école (au rythme actuel, elle ne sera de loin pas suffisante). Je vous rappelle, au cas où vous l'auriez oublié, que ce parking a été agrandi sur proposition du DAEL, approuvée par monsieur Détruche, afin de nous permettre de récupérer les 28 places que nous avons en face. Parking que nous avons payé CHF 80'000.- à l'époque. Or, actuellement, seulement 8 places sont allouées à notre école et, encore, celles-ci sont à partager avec les utilisateurs du parc et de la pétanque.

Lors de la construction de l'école provisoire en 2006 des panneaux solaires ont été volés, ce qui nous a occasionné une perte financière considérable. Cette fois, lors de l'agrandissement de l'école, un panneau a été endommagé par une des entreprises mandatées pour les travaux. Elle ne s'est pas manifestée auprès de nous, peut-être l'a-t-elle fait auprès de vous ? Si ce n'est pas le cas, nous serons obligés de porter plainte. Nous ne pouvons pas supporter une nouvelle perte sans réagir.

Une copie de cette lettre sera envoyée au Président du Conseil municipal afin qu'elle soit lue lors de la prochaine séance.

Annexées pages du procès-verbal de la réunion de préparation du déménagement du Théâtre-Cirque du 28 janvier 2005 :

M. F. RÉINHARD relève que les collectivités font déjà un gros effort, en finançant l'équipement du terrain, il appartiendra au Théâtre-Cirque d'apporter sa contribution. Suggestion est faite que le personnel du Théâtre-Cirque propose, son aide pour le déménagement.



Mme Y. CHALLANDE explique que les professionnels du cirque sont rétribués essentiellement pour l'enseignement et qu'il est difficile de leur demander de participer physiquement au déménagement.

M. F. REINHARD souligne que, compte tenu de la durée de la procédure d'autorisation et de la durée des travaux, le Théâtre-Cirque a le temps de s'organiser.

Mme C. WANNER relève que le chalet « Nicolas » est loué tout l'été et que le parking est souvent complet le week-end.

M. C. DETRUCHE explique que, le week-end, le soir et pendant les vacances scolaires, le parking du CO Foron, distant d'environ 50 m, est utilisable. De plus, le site actuel conservera des places de parking pour l'école primaire qui pourront aussi être utilisées en dehors de l'horaire scolaire.

M. F. REINHARD propose que le parking puisse être agrandi de quelques places, soit de porter les 15 places actuelles à env. 28 places, ce qui correspondrait au nombre de places sur le parking du Théâtre-Cirque.

M. C. DETRUCHE propose de créer deux places pour « handicapés ».

Mme C. WANNER demande quelle est la position du DIP par rapport au projet.

M. F. REINHARD explique qu'au début le DIP était défavorable mais suite à la présentation et aux intérêts communs, il adhère maintenant au projet, à condition que les activités soient bien délimitées.

Mme C. WANNER demande si l'énergie des panneaux solaires reviendra toujours au Théâtre-Cirque.

M. F. REINHARD répond affirmativement.

Mme S. DUMARD s'enquiert de savoir si des risques d'oppositions du voisinage sont à craindre.

M. C. DETRUCHE explique qu'en raison du soutien de la commune et du fait que toutes les parties défendent le projet les possibilités de recours devraient être limitées.

M. F. REINHARD demande aux membres du Théâtre-Cirque de se prononcer quant au projet et sur leur accord concernant la prise en charge de leur transfert, d'ici au 4 février 2005, afin de déposer les demandes d'autorisation adéquates.

Mme Y. CHALLANDE signale que la buvette n'est pas indiquée sur le plan.

Mme K. SYLLA précise que les architectes intégreront cet espace dans les plans destinés à la demande d'autorisation.

M. F. REINHARD remercie les participants et lève la séance à 9h25.



4.2. Mérite Thônésien

Le Bureau a décidé, lors de la séance du 3 novembre, de ne pas attribuer cette distinction pour 2014.

4.3. A 23h, il sera passé au point 14 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* », toutefois jusqu'au point 10 les points de l'ordre du jour doivent être traités, ces derniers étant obligatoires.

5. Communications du Conseil administratif

5.1. M. Pascal Uehlinger, Maire

5.1.1. Carnet Rose

Au nom du Conseil administratif et du Conseil municipal, M. Uehlinger adresse ses plus vives félicitations à Mme et M. Enrico Castelli pour la naissance de leur fille. Il remet un présent à l'heureux père.

5.1.2. Week-end avec les homologues de Graveson

M. Philippe Decrey est vivement remercié pour le week-end qu'il a organisé avec les homologues de Graveson, autant exécutifs que législatifs. Tout a bien marché. Les repas étaient agréables et les visites se sont faites par temps frais, mais sec.

5.1.3. Formation des employés de la commune

M. Uehlinger vient de recevoir un bilan intermédiaire pour 2014. Il peut d'ores et déjà dire que le personnel communal a fait à ce jour plus de cinq cents jours de formation et ceci pour une centaine d'employés. Sur ce point, la commune de Thônex reste une commune formatrice et suit bien son personnel en formation continue.

5.1.4 Fiscalisation

Une discussion a eu lieu en commission des finances concernant l'éventuelle fiscalisation des jetons de présence. Un courrier envoyé par le Conseil d'Etat indique clairement qu'à partir du 1^{er} juin 2015, les jetons de présence seront fiscalisés, dès le premier franc et que les Conseillers administratifs perdront la déduction forfaitaire de Fr. 8'000.-

5.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif

5.2.1. Calendrier des commissions

Chacun aura trouvé le calendrier des commissions. Exceptionnellement, et en raison des sujets à traiter, une commission circulation a été fixée le 24 novembre et une commission parcs et promenades le 2 décembre.



5.2.2. Conventions liant la commune

Il a été procédé au renouvellement de la convention qui lie la commune à celle de Puplinge concernant la mise à disposition de son service APM. Il y a une légère augmentation de la présence des APM, à la demande de Puplinge et en accord avec le chef de poste.

5.2.3. Urban training

Chacun lira également que Urban Training, cette activité sportive le mardi soir connaît un succès assez grandissant. Il a également été décidé de renouveler la convention pour l'année 2015 du moins pour le 1^{er} semestre.

M. Détruche a le plaisir d'informer l'assemblée que l'équipe des espaces verts a obtenu, dans la catégorie des villes de 15'000 à 18'000 habitants, la troisième place du concours des communes fleuries. Le Conseil administratif a déjà félicité le service de cet excellent résultat qui mérite des applaudissements.

5.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

5.3.1. Commission culture

Chacun aura reçu un mail ce jour concernant la commission culture du 18 novembre qui avait été annulée. Or, il se trouve qu'un dossier est arrivé sur son bureau cet après-midi de la part de la Maison des Quartiers qui sollicite une audition concernant le bilan de la musique. La commission du 18 novembre est donc maintenue.

5.3.2. Abonnements TPG

Chaque année, une action est menée au niveau des TPG pour obtenir une réduction de 100 francs sur les nouveaux abonnements pour les habitants de la commune. Malheureusement, suite au vote concernant les tarifs des TPG, unireso a décidé d'arrêter cette action. Ce qui est à regretter.

6. Rapport des commissions

M. le Président passe successivement la parole aux Présidents des commissions suivantes afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports :

6.1. M. Andrew Arpidone, Président de la commission Sociale, donne lecture des rapports suivants :

séance du 23 septembre 2014 :

- 1) Le PV de la séance du 11 mars 2014 a été accepté par 3 oui et 5 abstentions ;
- 2) Le 1^{er} bilan des correspondants de nuit a été présenté en leur présence, celle de M. Moynat, chef des APM et de Mme Fague du Service social thônésien. Puis M. Moynat a fait part de quelques éléments statistiques ;
- 3) Sur proposition du Conseil administratif, la Commission Sociale l'autorise à ajouter au budget 2015 un poste supplémentaire de correspondant de nuit et de faire passer leur taux d'activité de 50% à 60% par 6 oui, 1 non et 1 abstention



séance du 9 octobre 2014 :

- 1) Le PV de la séance du 23 septembre 2014 a été accepté par 5 oui et 3 abstentions ;
- 2) L'attribution de CHF 76'000 de l'enveloppe destinée à l'aide sociale, telle que proposée par la Commission d'attribution, a été acceptée à l'unanimité. Une audition de l'Association « Mouvement ATD Quart-Monde » a été demandée par un commissaire ;
- 3) A l'exception d'une nouvelle entrée en matière pour un montant de CHF 1'000, compensée par une diminution à hauteur, l'attribution de CHF 120'000 de l'enveloppe destinée à l'aide humanitaire, telle que proposée par la Commission d'attribution, a été acceptée à l'unanimité. Une audition de l'Association Suisse des Amis d'Haïti a été demandée par un commissaire. Il a également été confié à Mme Fague mission de récolter certains documents manquants (statuts) ;
- 4) L'attribution de CHF 14'000 de l'enveloppe destinée à l'aide en faveur de la jeunesse, telle que proposée par la Commission d'attribution, a été acceptée à l'unanimité ;
- 5) Après une discussion sur l'éventualité d'une demande d'augmentation de budget à laquelle la commission a finalement décidé de renoncer, la commission a fait part de son souhait de créer un groupe de travail destiné à « épulcher » de manière plus attentive les demandes pour les prochains exercices. Les modalités devront en être discutées lors d'une prochaine séance

6.2. Mme Jacqueline Tomasini, Présidente de la commission des Ecoles et jeunesse donne lecture du rapport de la séance du 7 octobre 2014 :

La séance s'est déroulée dans les locaux de l'école de l'ACORE où la directrice Mme Jacqueline Dussex nous a aimablement reçus. Cette dernière nous a dit que les travaux ont été réalisés en un temps record, premier coup de pioche avril 2014 et inauguration mi-août.

1. Les directeurs des Ecoles primaires de Thônex étaient également présents et ont fait le point de situation sur la rentrée 2014-2015 :

Mme Peyron a dû fermer des classes, notamment à l'école du Bois-des-Arts. La rentrée s'est bien passée il règne une bonne ambiance. Hormis les cours du mercredi matin pour lesquels un tournus a été mis en place, dans l'ensemble, pas de grands changements. A constaté que les élèves étaient un peu plus fatigués

M. Forgnone dit que Marcelly compte 16 classes et Pont-Bochet 6 pour un effectif de 450 élèves. Marcelly bouge beaucoup, env. 40 changements par an. Il trouve également que les élèves sont plus fatigués et moins à l'écoute du fait des mercredis matins. M. Forgnone est revenu sur la question du préau.

2. Mme Jacqueline Dussex, qui a créé l'école de l'Arc et assumé sa direction jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014, dirige maintenant l'école de l'Acore. Elle nous a présenté le nouveau directeur de l'école de l'Arc, en poste depuis le 1^{er} septembre 2014, en la personne de M. Duparc. La collaboration est parfaite et la cohabitation excellente.

Mme Dussex nous a présenté le projet pédagogique de l'école de l'Acore qui travaille sur le mode du cycle d'orientation et prépare les jeunes jusqu'à 17 ans à diverses formations professionnelles dont le CFC Le logo de l'école représente un roseau qui plie mais ne casse pas, ce qui veut dire qu'il y a toujours possibilité dans la vie de repartir. Des stages en milieu professionnel sont également proposés.



Nous passons ensuite à la visite très intéressante de l'école dont le bâtiment en bois démontable totalise une surface de 1000m², sur 2 étages, et aux normes Minergie.

Les commissaires ont pu poser diverses questions.

3. Nous avons ensuite passé aux divers.

L'approbation du PV de la commission du 18 mars 2014 se fera lors d'une prochaine séance en nos murs.

La séance a été levée à 19h.55

6.3. M. Hans Rudolf Roth, Président de la commission des Finances, donne lecture du rapport de la séance du 28 octobre 2014 :

La Commission des Finances s'est réunie le 28 octobre 2014 en présence de Messieurs Pascal Uehlinger, maire et responsable du dicastère, Philippe Decrey, conseiller administratif, Philippe Guex, secrétaire général et Michel Zeder, secrétaire général adjoint.

Sous point 1) à l'ordre du jour, les commissaires ont approuvé le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2014 par 7 oui et 4 abstentions.

Sous point 4) à l'ordre du jour, la commission a traité une éventuelle acquisition de la Maison forte de Villette (question écrite déposée par Monsieur Philippe Calame le 18 juin 2013 avec réponse du Conseil administratif du 24 septembre 2013). Un débat nourri s'engage autour de cet objet de patrimoine indiscutable, son utilisation (salle de mariages/d'exposition) en cas d'achat et la charge pour la commune. Aussi, plusieurs modes de financement sont évoqués resp. la construction de logements sur la parcelle de près de 3.000 m².

Il paraît d'ores et déjà clair que la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites) ne permettra pas de modification de l'aspect extérieur de la maison forte, que les volumes intérieurs ne sont pas faciles à exploiter et que la construction de logements d'un niveau supérieur afin de rentabiliser l'acquisition tant soit peu ne peut être le rôle de notre commune. Pour toutes ces raisons, la Commission des Finances a décidé de ne pas poursuivre le projet d'acquisition et de transformation par 6 refus, 3 abstentions et 3 oui.

M. Roth reviendra ultérieurement sous point 8 et 9 de la suite du procès-verbal de cette commission.

7. Désignation des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote en 2015 (DA-14-17)

M. Pascal Uehlinger, Maire indique que, concernant les élections du 10 mai, on vient de lui signaler que le premier suppléant au président était Mme Gomez Diaz. Comme elle est candidate, elle ne peut pas figurer dans cette liste et il faudra que le parti socialiste présente quelqu'un d'autre.

M. Castelli annonce Mme Chatton en remplacement de Mme Gomez Diaz.



La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, concernant les nominations des présidents, vice-présidents et suppléants des bureaux de vote,
- Vu la proposition présentée par les diverses fractions politiques représentées au Conseil municipal pour la répartition de ces charges pour le bureau de vote de Thônex,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'approuver la liste des candidats aux présidences, vice-présidences et suppléants du local de vote de Thônex, pour l'an 2015 qui se présente comme suit : (voir annexe).

Au vote :

- Par 21 voix « pour » soit à l'unanimité, la délibération est approuvée.

8. Projet de budget 2015 – discussion vote sur :

M. le Président informe que les votes concernant le budget 2015 se feront dans l'ordre suivant :

1. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux,
2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs,
3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,-
4. Nombre de centimes additionnels (délibération générale)
5. Nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2015 (délibération générale)
6. Budget de fonctionnement (délibération générale),
7. Autorisation d'emprunter (délibération générale).

M. Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux Finances commente les éléments du budget 2015. Il rend attentif au tableau récapitulatif qui présente un montant de CHF 37'240'000,- aux charges et de CHF 37'279'797,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 39'795,-. Une discussion sera lancée sur la taxe sur les chiens. La suppression dans son entier de ladite taxe mènerait le budget de la commune dans les rouges.

M. le Président, pour l'organisation de la discussion, rappelle qu'il y aura un vote sur les trois premiers points, les jetons, l'indemnité et la fixation de la taxe professionnelle. Ensuite, il donnera lecture de la délibération générale.



La discussion est ouverte :

M. Nicolet fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Le PLR propose un amendement sur le point 8.2, de notre ordre du jour, à savoir, la baisse de 50% des centimes additionnels communaux appliqués à l'impôt sur les chiens.

M. Mayor fait la déclaration suivante pour le groupe MCG :

Concernant le nombre de centimes additionnels appliqués sur les chiens, le MCG souhaite qu'à l'avenir il soit supprimé pour les personnes qui bénéficient de l'AVS.

- M. Uehlinger rappelle à M. Mayor un aspect légal. La taxe est la même pour tout le monde, on ne peut pas faire une distinction entre une personne lambda et une personne qui touche l'AVS. Soit, on la met à 100%, soit à 50% pour tout le monde.

M. Roth, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 octobre 2014 ainsi que les résultats des divers votes qui ont été soumis aux commissaires :

Sous point 3) à l'ordre du jour, la commission traite le budget communal 2015. Toutes les explications ont été fournies par Messieurs Pascal Uehlinger, Philippe Guex et Michel Zeder. Au total, 6 propositions de modification sont formulées que le président soumet au vote :

- a) Position 01.300 Jetons de présence : majoration de ceux-ci de CHF 10,- : vote : 2 oui, 5 non et 4 abstentions -> proposition refusée
- b) Position 30.363.06 Culture intercommunale chénoise (Trois-Chêne Culture) : réduction de CHF 3'000,- : vote : 2 oui, 9 non -> proposition refusée
- c) Position 58.301 etc. Correspondants de nuit : suppression de l'intégralité de ce poste. Vote : 1 oui, 10 non -> proposition refusée
- d) Position 62.314.60 Entretien des routes et des trottoirs : augmentation du budget de CHF 20'000,- pour le porter à CHF 100'000,-. Vote : 11 oui (unanimité)
- e) Position 78.2.318 Agenda 21 : augmentation du budget de CHF 5'000,- pour le porter à CHF 110'000,-. Vote : 11 oui (unanimité)
- f) Position 90.406 Vente de médailles de chiens - impôt sur les chiens : réduction de l'impôt de 50% ce qui diminuerait les recettes de CHF 22'000,-. Vote : 5 oui, 6 non -> proposition refusée

Suivent ensuite les 3 votes suivants :

- a) Centimes additionnels : 44 (inchangés) : vote : 11 oui (unanimité)
- b) Vote global (jetons de présence Conseillers municipaux, Conseillers administratifs, taxe professionnelle inchangée et budget de fonctionnement) : 10 oui et 1 abstention
- c) Autorisation d'emprunter et/ou de renouveler les emprunts : 11 oui (unanimité)



M. Knörr fait la déclaration suivante au nom du groupe UDC :

Année après année, il devient de plus en plus difficile de trouver des superlatifs pour qualifier la qualité du travail de Monsieur Zeder, notre « Master chef » en comptabilité, de son adjoint de notre administration en général et de Monsieur Philippe Guex secrétaire général en particulier.

Je tiens aussi à remercier notre Conseil administratif, non seulement pour la tenue des comptes de cette année, mais pour l'ensemble de la législature, car c'est la dernière fois que j'ai personnellement l'occasion de le faire.

Le budget qui nous est proposé, ce soir est, équilibré. Bien que d'envergure, il est prudent et rationnel. Nous sied-il pour autant ?

En commission des finances l'UDC a fait plusieurs propositions. Elles ont toutes été recalées au premier tour et nous avons été accusés d'être allergiques à la culture, contre le social et complètement incompetents en matière de sécurité. En fait ce qui « titille » les consciences et dérange nos adversaires c'est que nous rejetons le gaspillage, abhorrons les doublons et combattons l'opacité.

Ce soir, nous ne renouvellerons pas en plénière les demandes formulées aux Finances, les positions étant clairement établies aussi figées qu'une guerre de tranchée.

Ce soir, nous allons donc être appelés à voter un budget dans lequel figure une ligne qui subventionne les Editions Chênoises, Editions qui publient des ouvrages de diffusion quasi confidentielle mais de qualité. Paradoxalement, par le passé les Editions Chênoises ont justifié leurs dépassements de budgets par leur totale incompetence dans l'édition. Confieriez-vous votre voiture à un garagiste qui reconnaît n'avoir aucune compétence en mécanique ?

Ce soir, nous allons donc être appelés à voter un budget dans lequel figure des lignes qui subventionnent 3 Chêne Culture, Phoenix qui a remplacé feu le « Comité de Coordination Culturel Chênois ».

Rappelons pour mémoire que l'argument choc qui a motivé la création de 3 Chêne Culture était la possibilité offerte de disposer d'un budget propre, dans le but évident de répondre aux demandes de clarté formulées par les bailleurs de fonds.

Le jour « J » lors de la séance qui réunissait les trois commissions culturelles des trois communes chênoises afin de finaliser la création de 3 Chêne Culture, de budget point, mais la présence de deux Conseillers administratifs de communes voisines visiblement offusqués que les élus thônésiens aient l'outrecuidance de désirer voter un budget comme prévu et annoncé à l'ordre du jour.

Alors pris de court, ils jetèrent rapidement sur un coin de table, quelques lignes un ersatz de budget, mais promis juré une version définitive ne serait tarder. Par la suite, cerise sur le gâteau, il y eut l'affaire du loyer, une jolie tentative d'escamotage.

Le temps passe arrive notre pré-commission des finances et pas de budget. Le temps continue à passer, la commission des finances frappe à notre porte mais pour 3 Chêne Culture toujours pas de budget, imperturbable le temps poursuit sa courses. Arrive le bureau du Conseil Municipal où nous aurions accepté un « rattrapage » de dernière minute mais toujours pas de budget.

Enfin hier lundi 10 novembre « alléluia ! » un message sur CMNET, le « Budgeolet » nouveau est arrivé. Malheureusement, il n'a pas de corps, pas de robe et laisse au palet un arrière-goût bien amer.



D'emblée nous dédouanons la personne chargée de la rédaction de ce budget. Certainement abandonnée à son triste sort, elle a dû faire au plus près de sa conscience. Elle aussi est une victime, comme tous les contribuables thônésiens. Il est toutefois révélateur que nous acceptions une telle désinvolture juste parce qu'il s'agit de la sacro-sainte culture.

Ce soir, nous allons donc être appelés à voter un budget dans lequel figurent des lignes qui concernent les correspondant de nuit. Nous avons annoncé notre détermination à nous opposer aux doublons à l'opacité et au gaspillage. Créé à la hâte, instrumentalisé à des fins électoralistes, conduit sans concertation, sans étude préalable, sans résultat probant, d'une opacité telle que nous pourrions y apposer le tampon « Thônex Arts Spectacle le retour », le dispositif des correspondants de nuit est l'exemple même du doublon qui catalyse l'ensemble des abus que nous condamnons.

Ce soir, le groupe UDC ne votera pas le budget.

M. Enrico Castelli fait la déclaration suivante au nom des groupes Socialiste et Vivre à Thônex - Les Verts :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En préambule, nos groupes remercient Messieurs Philippe Guex et Michel Zeder, respectivement Secrétaire général et Secrétaire général adjoint, pour leur travail de préparation et de présentation du budget que nous allons voter ce soir.

S'il fallait citer notre position en une phrase, nous saluons ce budget équilibré. Nous souhaitons néanmoins préciser les points suivants.

L'équilibre budgétaire est atteint mais la prudence reste de mise. La conjoncture économique, les velléités du Canton de transférer des charges aux communes ou encore d'importants projets tels que les Communaux d'Ambilly sont autant d'éléments qui pourraient nous faire basculer dans une situation bien moins enviable que celle que nous vivons aujourd'hui.

Avec satisfaction, nos groupes soulignent les efforts financiers consentis dans le domaine de la sécurité et du mieux-vivre ensemble avec l'engagement des correspondants de nuit et ce, quoi qu'en disent ou diront certains, mais aussi dans le domaine de la culture, du sport et de la petite enfance par le maintien voire même le renforcement de nos soutiens financiers et de nos prestations.

Au niveau fiscal, le fait que Thônex redevienne bénéficiaire et non plus contributrice au niveau de la péréquation financière intercommunale est une nouvelle ambivalente et on ne sait s'il faut davantage se réjouir de recevoir des montants de nos voisins ou s'il faut y voir une détérioration de notre capacité financière. Pour le reste, notre Commune peut se réjouir de la stabilité des impôts sur le revenu et la fortune face à la plus grande volatilité de la fiscalité des personnes morales.

Les groupes Socialiste et Vivre à Thônex - Les Verts voteront le budget 2015 et réitèrent leurs remerciements à l'administration communale, au Conseil administratif et au Président de la Commission des Finances.



M. Calame fait la déclaration suivante au nom du groupe PDC :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le groupe des Démocrates-Chrétiens aimerait en préambule remercier MM. Philippe Guex et Michel Zeder, respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint, pour leur travail de préparation et de présentation du budget que nous allons voter ce soir.

Lors des deux séances traitant du budget, les commissaires ont poussé les questions et investigations à un niveau de détail, qu'un Hercule Poirot dans « Le mystère de la chambre 111 » ne renierait pas, le tout dans une atmosphère agréable, ce qui permet ce soir d'avoir un budget qui globalement satisfait tout le monde même si certaines demandes n'ont pas été retenues par la majorité des commissaires aux finances.

Si j'ose un parallèle culinaire avec notre budget, le groupe PDC tient à relever que contrairement à certaines personnes autour de cette table qui se contenteraient d'un insipide menu industriel tel des schnitzels M-Budget ou des poissons carrés Findus agrémenté d'une sauce Knorr en sachet, sous le seul critère d'équilibre financier du produit, de notre côté, nous relevons la qualité et la diversifié du menu gastronomique inventif, gustatif et d'un rapport qualité-prix optimisé qui nous est proposé par nos trois chefs étoilés. Nous disposons d'une farandole de sports dans un écrin d'installations modernes à la sauce Sous-Moulin ou un assortiment de culture aux saveurs locales et internationales, le tout dirigé par une brigade efficace et à taille humaine.

Nous relevons avec satisfaction la création d'une rubrique comptable pour les correspondants de nuit. Il est encore trop tôt pour tirer un bilan de cette nouvelle action au regard des autres structures de nuits à prestations complémentaires que sont les travailleurs sociaux hors mur et la police municipale. Mais nous ne couperons pas à un débat de fond, le moment venu, y compris avec nos communes partenaires sur la question de la gestion de l'action sociale hors murs et des coûts qui augmentent toujours sans parfois une réelle maîtrise de tous les acteurs.

Afin de rendre plus clair notre budget de plus de 37 millions à nos auditeurs de ce soir et aux lecteurs des procès-verbaux de notre Conseil municipal, je relève quelques chiffres clés :

- Sécurité municipale : budget de 3.5 millions en augmentation de 28% en 5 ans ;
- Près de 9.8 millions pour les écoles et les crèches ;
- Plus de 8.7 millions pour les sports, les loisirs et la culture avec une diminution importante depuis 5 ans, sans que l'offre ni la qualité ne soient touchées, au contraire ;
- Une maîtrise parfaite des frais de l'administration générale qui baissent même légèrement ;
- Et pour finir, pour contredire l'affirmation de Marc-André Haldimann dans son dernier tout ménage, avec l'augmentation de 38% de l'aide sociale sur ces 5 dernières années, et pour laquelle je vous confirme qu'il existe bien un véritable service social à Thônex.

Et ceci, mesdames et messieurs, avec seulement une augmentation moyenne des dépenses et des recettes globales de 6% sur cette même période !

A noter également que nous faisons tourner le ménage communal avec un coup par habitant le plus faible des communes suburbaines genevoises.



Mais sans vouloir calamiser plus longtemps le débat, je voudrais juste rappeler à certains, telle une petite piqûre de moustique, que ce budget est de qualité et financièrement bon en raison d'une gestion efficace depuis des décennies par les magistrats successifs de l'Entente PLR-PDC qui ont fait le nécessaire pour qu'il fasse bon vivre à Thônex.

[Applaudissements]

M. le Président passe la parole à M. Béné.

Tout d'abord, M. Béné adresse les remerciements d'usage qui paraissent évidents, tant la qualité du travail de la Mairie doit être reconnue. Un tout grand merci à M. Uehlinger pour la présentation et la tenue des comptes ainsi que la présentation de ses budgets, à M. Zeder et à l'ensemble des collaborateurs qui participent d'une manière ou d'une autre à l'élaboration de ces budgets et à la tenue des comptes de notre belle commune.

Le PLR va voter ce budget et accepter les différentes délibérations qui seront soumises tout à l'heure. M. Béné tient à relever que la commune est plutôt dans une situation enviable par rapport à d'autres communes du canton. Il en veut pour preuve qu'au niveau de la dette brute par rapport aux revenus, une quinzaine de communes font mieux que la commune de Thônex. En matière de fortune financière nette, il y a aussi une quinzaine de communes qui font mieux que la commune de Thônex. Si M. Béné dit cela, c'est que les grands défis qui vont venir ces prochaines années, au-delà de l'impact MICA, représentent quand même plusieurs inconnues. M. Uehlinger a cité la répartition des tâches entre les communes et l'Etat, c'est vrai que c'est un gros chantier qui va demander pas mal de ressources aux différentes communes. Au delà de cela, il y a tout ce qui concerne la réforme de l'imposition des entreprises, l'éventuelle suppression de la taxe professionnelle communale, l'éventuelle imposition sur le lieu de domicile et non plus au lieu de travail. Tout cela va inévitablement impliquer une réforme conséquente de la péréquation intercommunale et bien malin celui qui pourrait dire ce que tout cela va donner sachant qu'inévitablement, que ce soit les communes ou l'être humain en général, on est très réticent à tout changement. C'est aussi pour la commune, qui est plutôt bien lotie par rapport à d'autres communes, l'opportunité de recentrer son activité, d'examiner les prestations qu'elle est prête à donner à la population.

M. Béné pense qu'il y aura un véritable travail à faire sur chaque dépense du budget pour savoir quelle en est l'utilité et si on doit continuer à travailler de cette manière-là pour chaque rubrique des comptes à l'avenir. Si on prend l'exemple de nos voisins sur le canton de Vaud, on sait aujourd'hui que même si l'Etat vaudois n'a que très peu de dettes, malheureusement, les communes, elles, sont moins bien loties parce que, pour beaucoup d'entre elles, elles n'ont pas anticipé les décisions qui ont été prises au niveau cantonal. Or, on sait que les décisions au niveau cantonal touchent différemment une commune ou une autre et que même en cas de référendum sur les décisions cantonales, il est toujours très difficile de faire un pronostic pour savoir si les décisions sont acceptées ou non.



M. Béné voulait dire en conclusion et en félicitant encore par rapport à la situation actuelle l'ensemble des personnes qui ont travaillé sur ce budget, qu'il invite le Conseil administratif à saisir les opportunités qui sont à venir dans un esprit d'ouverture et d'efficacité pour éviter d'être pris de court le jour où des décisions au niveau cantonal seront prises.

M. Knörr reprend la parole au nom du groupe UDC :

C'est trop tôt pour tirer un bilan sur les correspondants de nuit. Il y a une contradiction dans votre raisonnement. Comment pouvez-vous dire que six mois n'est pas suffisant pour tirer un bilan alors qu'ils vous sont suffisants pour décréter que leur taux d'occupation doit passer de 50 à 60% et leur nombre augmenter de 5 à 6 ce qui fait exploser leur ligne budgétaire.

Voici la définition de la police municipale telle qu'elle est donnée en formation de PolProx. Précisons que PolProx signifie : « police de proximité ».

« La police municipale est une police de proximité, elle vise à substituer à une police essentiellement réactive et mobilisée sur des missions de maintien de l'ordre, une police plus anticipatrice, plus proche et plus à l'image de la population. Elle est de la sorte capable d'apporter des réponses satisfaisantes aux attentes des habitants en matière de sécurité. Elle est un atout de la cohésion sociale. En cela, elle assure une présence dissuasive, intervient lors de conflits de voisinage, prévient et combat les incivilités, renseigne et oriente la population.

Voici maintenant un extrait du courrier envoyé à la population sous forme de tous ménages et daté d'avril 2014 il était destiné à informer nos habitants de la mise en place du dispositif des correspondants de nuit.

Par la présente, la commune de Thônex vous informe qu'elle a mis en place un dispositif de correspondants de nuit afin d'assurer une veille sociale continue dans les différents quartiers de Thônex. Leur tâche sera multiple : assurer une présence dissuasive, intervenir lors de conflits de voisinages, prévenir les déprédations et les incivilités, combattre les nuisances sonores, orienter les personnes vers les structures adaptées.

Dont acte, voilà qui fleure bon le copié collé. Si ce n'est pas un doublon alors qu'est-ce que c'est ? Nous pourrions même nous permettre d'inventer une expression et parler de double doublon puisque les tâches confiées aux correspondants de nuit entrent également dans le cadre des attributions des TSHM (Travailleurs Sociaux Hors Mur) TSHM si décriés dans le secret des alcôves mais si courtisés lors des publications politiques.

Alors pourquoi réinventer la roue ? Tout simplement parce que la police municipale comme les travailleurs sociaux ne sont plus par l'ensemble de leurs prérogatives : « aux ordres » et évitent le feu des projecteurs ce qui reconnait qu'il est un lourd handicap pour moissonner les bulletins de vote.

Dans les commissions vous avez dit avoir eu des échos favorables, devons-nous vous rappeler ce qu'est l'écho, il renvoie ce que vous lui avez crié. En fait, il répète ce que vous souhaitez entendre.

Vous vous êtes rendus dans une commune située rive droite pour enquêter. Une ville tenue par la gauche. Vous avez questionné des politiques qui, direction oblige, ne sauraient avouer un quelconque échec. Vous vous êtes cantonnés à interroger des personnes convaincues par obligations.



Vous pénétrez chez un vendeur de voiture pour lui demander si son dernier modèle est fiable. Il ne va pas répliquer que c'est un véritable cercueil roulant. Vous demandez au serveur si les steaks du patron sont tendres, il ne va certainement pas vous répondre qu'il faut une scie pour les couper.

Le hasard a voulu que nous nous trouvions aussi un jour dans une cité sensible de la même commune. Les habitants que nous avons rencontrés sans être escortés par les potentats locaux ont beaucoup apprécié notre échange de point de vue. En résumé, ils sont circonspects. Ils se demandent pourquoi leurs élus payent avec leurs impôts des alliés aux fauteurs de troubles.

La loi de Murphy a également voulu que la presse révèle que cette commune est des 45 commune genevoises la championne du sentiment d'insécurité alors même qu'elle dispose de correspondants de nuit, bizarre, bizarre vous avez dit bizarre !

Toutes ces structures ne survivent que sous perfusion de la vanité politique. Que sont devenus les « Chuchoteurs » de la ville de Genève, où sont passés les « Agents d'incivilités » de Chêne-Bougeries pffuit !. Disparus ! On a tout essayé, « Correspondants de nuit », « Coordinateurs de nuit » ce qui explique notre lapsus, « Médiateurs de nuit », « Grands Frère » « Parrains » « Cousins » certes, personne n'a osé les « Tantes ».

Il sied de préciser qu'au budget 2015 le coût moyen d'un policier municipal salaire, charges salariales et charges annexes comprises est de CHF 132'283,-.

Celui d'un correspondant de nuit salaire, charges salariales et charges annexes comprises n'est que de CHF 72'395,- soit environ 59'340€.

Cependant les correspondants de nuit ont un taux d'activité de 60% Le même taux de 60% pratiqué pour un policier municipal lui laisserait un salaire de CHF 79'437,-

Une différence de CHF 6'974,80 allez disons CHF 7'000,-, pour une somme si minime n'aurait-il pas été plus judicieux d'engager des APM ?

M. Arpidone trouve dommage que l'UDC n'assume pas vraiment sa position sur les correspondants de nuit qui est en réalité dirigée uniquement à l'encontre du passeport desdits correspondants et non contre leur bilan. Et la conversion de leur salaire en euro par mon préopinant n'en est que plus révélateur.

M. Castelli, d'abord sur la question des correspondants de nuit, trouve que les propos et les accusations de M. Knörr du groupe UDC sont extrêmement graves. D'un point de vue plus factuel, puisqu'apparemment la commune de Vernier est accusée, puisqu'on s'est inspiré de ce qui se fait chez eux, il faut savoir que dans son cas, une évaluation a été faite. Elle ne s'est pas limitée pour l'instant à une séance de commission comme chez à Thônex, mais une étude a été menée par un cabinet privé à Genève et qui existe depuis 1977. Le dispositif à Vernier existe depuis 2011, l'étude a été faite en 2013 sur une durée de six mois et la conclusion de ce rapport qui, pour rappel, a été remis dans les différentes séances, démontre toute l'utilité et la pertinence de ce projet.



M. Castelli pense qu'en termes d'insécurité et de criminalité, la commune de Vernier n'est pas du tout enviable. Par ailleurs, si une société privée a mené un travail sérieux et que dans ses conclusions, son bilan est positif, on ne peut pas simplement accuser, sous la menace de certains potentats locaux, comme M. Knörr l'a relevé, que ce bilan est catastrophique. D'autres évaluations ont eu lieu ailleurs et démontrent toute l'utilité de ce dispositif.

Enfin, M. Castelli observe que sur l'amendement proposé concernant l'imposition du centime additionnel en supplément de l'impôt sur les chiens, différents membres autour de la table, M. Uehlinger et M. Béné ont relevé les défis à venir, notamment des investissements. Il s'interroge donc s'il est bien raisonnable de diminuer maintenant cet impôt. Il comprend la préoccupation que certaines personnes auraient des difficultés à s'en acquitter mais par rapport aux propos qui ont été dit ce soir, notamment par M. Béné, il s'étonne de cette proposition que, à titre personnel – il tient à le préciser – il ne soutiendra pas.

M. Calame aimerait revenir sur l'intervention de M. Knörr concernant les doublons. Il se montre surpris de sa remarque parce que s'il se réfère à la loi sur la police, la gendarmerie effectue quasiment toutes les tâches que la police municipale peut faire. Donc, on pourrait aussi supprimer le service de sécurité municipale y compris dans la commune voisine. M. Calame pense que c'est un besoin manifeste, dans le sens que la gendarmerie soit aussi la police de proximité, qui fasse des interventions, de la répression, de la prévention, de la lutte contre le bruit et qu'elle s'occupe aussi des cas sociaux. Sur le fond, M. Calame aimerait relever une chose importante. Cela fait plus de trois ans qu'il y a deux ou trois nuisances de jeunes aux alentours de la salle des fêtes. La police municipale n'a rien pu faire contre eux, les travailleurs sociaux, presque en deux mois, ont réglé la situation. Si ce n'est pas un bilan pour M. Knörr, pour M. Calame, cela en est un.

M. Arpidone revient également sur l'impôt sur les chiens. Il souhaite simplement rappeler que l'impôt sur les chiens à Thônex, c'est CHF 105.- pour le premier chien. Sur ce montant, il y a un impôt cantonal de CHF 50.-, le fonds cantonal sur les épizooties de CHF 4.-, l'assurance complémentaire de CHF 9.- et un impôt communal de CHF 50.- Donc, si on baisse de 50 % la taxe, ce n'est que sur la part communale qu'il y a un levier, c'est-à-dire qu'on peut la baisser de CHF 25.- M. Arpidone n'est pas en train de dire que CHF 25.-, pour certaines personnes, ce n'est pas une somme, mais le budget de CHF 44'000.- de cet impôt sera baissé de CHF 22'000.- pour permettre que l'on paie CHF 25.- de moins, soit environ CHF 2.- de moins par mois d'impôt sur les chiens. A titre personnel, même si, en matière des finances, comparaison n'est pas raison, M. Arpidone aurait préféré que ces CHF 22'000.- s'il est décidé de diminuer cet impôt sur les chiens, on augmente plutôt l'aide humanitaire ou l'aide sociale. On l'a vu, en commission sociale, que des enveloppes budgétaires ne permettaient pas d'entrer en matière sur certaines demandes d'associations. A titre personnel, M. Arpidone trouve que c'est peut-être dommage. Encore une fois, même si ce sont des enveloppes budgétaires qui sont totalement différentes, il n'est pas certain non plus qu'il s'agisse d'une réelle bonne opportunité de baisser cet impôt de 50% sur les chiens.



M. Knörr applaudit des deux mains la déclaration de M. Calame, aussi curieux que cela puisse paraître. Il a parfaitement raison dans ce qu'il a dit. Il est évident que les communes ont accepté plusieurs transferts de charge et que si le canton faisait son travail et ne faisait pas disparaître ses deniers dans différentes directions que M. Knörr a nommées et énumérées, peut-être que la gendarmerie aurait des effectifs suffisants. Ensuite, en se référant au rapport d'activité de la commission sociale, il lit : « En juin la situation s'est apaisée, malheureusement, aujourd'hui, selon les locataires, la même situation est revenue ». L'affaire suit son cours, l'affaire suit son cours... M Knörr ne voit donc pas énormément de résultat. C'est bien ce qui est indiqué dans le rapport de commission. Et puis, à Genève, où la gauche de la gauche, où les syndicats ont rejoint les défenseurs de la préférence genevoise, il est surprenant de constater qu'aucun chômeur n'ait répondu aux critères...

M. Nicolet, au nom du groupe PLR, s'exprime sur la baisse de 50% des centimes additionnels communaux :

A Thônex, les personnes seules, à l'AVS ou les aînés sont nombreux à avoir un compagnon à quatre pattes. Force est de constater, que le fait d'avoir un chien a un côté thérapeutique important et une occupation sociale que nous ne pouvons pas ignorer. De plus, nous avons constaté que plus des trois quart des propriétaires de chiens ramassent bien les crottes de leurs canidés, avec les sacs mis à disposition par la commune de Thônex ou autres.

En ces temps difficiles pour certains, il serait de bonne augure que le Conseil Municipal de Thônex, fasse un geste en faveur d'une petite diminution de l'impôt communal sur les chiens.

C'est pourquoi, afin d'encourager les efforts de nos propriétaires de chiens et surtout d'éviter que n'augmente la proportion de personnes ne déclarant pas leurs chiens, nous devons aussi faire un effort dans le sens d'abaisser les centimes additionnels communaux de l'imposition des chiens, de moitié, soit 50% au lieu de 100%.

Il convient de relever, que sur 45 communes genevoises, 24 ont renoncé à prélever cette imposition communale et 2 l'ont réduites de moitié.

En cas de renonciation de la moitié de ce recouvrement, le montant de la perte financière se chiffrerait à CHF 22'000,- selon le budget qui nous est présenté ce soir.

C'est tout à fait acceptable par rapport à notre budget 2015, qui, rappelons-le, s'élève à CHF 37'215'000,-

Le groupe PLR votera cette baisse de centimes additionnels et vous encourage à en faire de même.

M. Noël aimerait intervenir brièvement sur la question évoquée par M. Knörr, à savoir celle des correspondants de nuit et de leur utilité, avec en plus les explications apportées par M. Calame et M. Castelli qui sont très claires. Il aimerait simplement rappeler que son groupe a soutenu la démarche entreprise par le magistrat en charge, M. Decrey. Il a eu pour sa part l'occasion de rencontrer ces correspondants de nuit sur le terrain, dans la commune à diverses reprises.



Le groupe qu'il représente est convaincu de leur utilité. M. Noël aimerait dire en séance à M. Knörr, qu'en dehors de ce Conseil, il est prêt à parler volontiers avec lui, pour échanger les points de vue, parce qu'il est persuadé qu'en matière de conception de la sécurité, il pourrait gagner à avoir la vision où on peut utiliser différents corps pour une approche beaucoup plus complète de la société. C'est une offre mais elle concerne une relation bilatérale en dehors du Conseil. Ce qui compte au Conseil, c'est le plein soutien à cette démarche qui consiste à faire avancer les correspondants de nuit avec la police municipale et avec des TSHM.

- M. Decrey, quand il entend les paroles d'un groupe UDC qui se dit pour la sécurité, pour le bien-être des habitants, est véritablement écoeuré et il espère que beaucoup de personnes liront le procès-verbal pour voir quelle est la position de l'UDC. Ensuite, quand ses membres feront leur propagande pour la sécurité, peut-être qu'il y aura un retour.

Concernant les chômeurs, M. Decrey s'est déjà exprimé en commission par rapport à cela. Si quelqu'un connaît une personne au sein de son parti qui veut travailler comme correspondant de nuit, M. Decrey a toujours dit que s'il avait deux dossiers équivalents, il engagerait un chômeur. A ce jour, depuis la dernière commission, il n'a rien vu, rien entendu. Aujourd'hui, qu'on vienne faire des remarques par rapport aux chômeurs, très bien, mais M. Decrey demande que chacun aille au bout de sa réflexion et lui fasse parvenir un dossier avec les compétences, les certificats nécessaires et il est prêt à discuter.

M. Knörr remercie M. Noël de sa proposition ainsi que M. Decrey pour ses paroles devant cette assemblée. Il rappelle simplement que les critères de sélection qui ont été posés visaient des personnes en dessous de trente ans et que cela élimine déjà toutes celles qui ont fait le cursus social à l'école Jean-Piaget, tous les étudiants en médecine, en sociologie, en étude de comportement humain, etc. On ne peut donc pas lui dire qu'il n'y a pas une assistante sociale, un juriste, une animatrice sociale, un socio-éducateur ou une conseillère en éducation qui peut faire ce travail. Renseignements pris, aussi bien à Genève qu'en France, les diplômes de négociateur n'existent pas. Il suffit simplement d'avoir des compétences dans les métiers qu'il a énumérés. Donc, M. Knörr pense qu'il y a un éventail assez important de candidats potentiels qu'on aurait pu aller chercher. Il reviendra sur ce sujet lors du Conseil municipal de décembre, s'il y a lieu, en réponse à sa question écrite qui sera présentée au point 15 de l'ordre du jour. En attendant, M. Knörr prend note des diverses remarques et effectivement, il tient à préciser qu'après avoir réussi un apprentissage de 3 ans à la gendarmerie genevoise, une école de police de sûreté de 6 mois, comme inspecteur de police judiciaire, après avoir exercé 14 mois comme inspecteur de police judiciaire, 8 mois en tant qu'agent de sécurité privé d'une grande société internationale dont 6 ans de protection rapprochée sur site, 150 jours d'armée, 28 ans de terrain comme agent municipal avec les cours de formation continue dont ceux d'agent de sécurité municipale puis, avec l'introduction de la nouvelle loi, suivi les cours d'examen de policier municipal, à 52 ans, M. Knörr est conscient de ses lacunes et de ses nombreux échecs, mais il ose croire que lorsqu'il prend position, déclarant que les TSHM ont bien leur place dans l'édifice sécuritaire genevois et que les correspondants de nuit, eux, n'ont rien à y faire, son opinion ne peut être balayée d'un simple revers de mains dédaigneux et mérite au moins qu'on l'écoute.



M. Roth aimerait rappeler à M. Knörr que ce n'est pas ici l'endroit pour débiter son curriculum vitae. Les Conseillers municipaux sont là pour traiter un budget communal et ils ne sont, ni en commission sociale, ni en commission sécurité. M. Roth invite vraiment le groupe UDC à accepter des décisions majoritaires et non pas à remettre en cause, même en tant que groupe d'opposition.

M. Delarue a entendu plusieurs choses, il ne dira rien des diverses interprétations, il demande simplement qu'on érige une statue ou une plaque sur une place à Thônex, pour M. Knörr.

M. Knörr aurait ainsi au moins l'occasion d'avoir la visite des pigeons et des toutous qui viendraient régulièrement lever la patte autour de son effigie. Concernant l'intervention de M. Roth, il le remercie parce qu'il a toujours été d'excellent conseil. Il précise même, qu'avant d'ouvrir le débat, il a pris la peine, comme il le lui avait recommandé, de lire le procès-verbal de la commission des finances. Il ajoute que s'il avait été présent à cette séance, il n'aurait jamais toléré les accusations fallacieuses lancées contre les TSHM. Lorsqu'on veut se débarrasser de son chien, on affirme qu'il a la rage. Jamais un dicton n'a été aussi justifié. M. Knörr ajoutera que ce n'est pas Thônex qui s'est débarrassé des TSHM, mais bien la FASE qui a pris ses distances pour mettre un terme à certaines ingérences. Ensuite, comme a pu le constater M. Roth, il a eu ses prises de position, il a laissé la parole à ses adversaires dans le jeu démocratique et ensuite, toujours dans le jeu démocratique, il a répondu aux questionnements desdits adversaires, même si leurs questions ont fait petit-à-petit dévier du sujet de base du point à l'ordre du jour qui est le budget. M. Knörr en est désolé mais il pense que la remarque que M. Roth lui a faite s'adresse aussi à eux.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle la procédure. Il convient de retenir de cette discussion un amendement proposé par le PLR concernant la problématique des toutous dont parlait M. Knörr, à savoir la fixation du nombre de centimes additionnels appliqués sur l'impôt sur les chiens. En premier lieu, il souhaite savoir ce qu'il en est de l'amendement déposé par M. Mayor, suite à la remarque apportée par M. Uehlinger.

M. Mayor retire son amendement.

M. Nicolet concernant l'amendement au point 8.2, demande, vu le côté social de ce vote, le vote nominal, selon l'article 49 du règlement.

M. le Président rappelle la teneur dudit article, à savoir que la demande de vote nominal doit être appuyée au moins par deux conseillers municipaux.

M. Zaugg et M. Roth appuyant cette demande, M. le Président constate qu'il sera procédé à un vote nominal.



M. le Président met aux voix les objets du point 8 dans l'ordre annoncé.

1. Jetons de présence alloués aux Conseillers municipaux (DA-14-19)

La parole n'étant plus demandée Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 3^{ème} vice-présidente du Bureau, afin qu'elle donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2015,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 octobre 2014,
- Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De fixer, pour 2015, le montant des jetons de présence aux Conseillers municipaux à CHF 52'000,- (cinquante-deux mille francs).

Au vote :

- *Le montant des jetons de présence alloué aux Conseillers municipaux est accepté par 19 voix « pour » et 3 abstentions, soit à la majorité.*

2. Indemnités allouées aux Conseillers administratifs (DA-14-20)

La parole n'étant plus demandée M. Andrew Arpidone, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de budget 2018,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 octobre 2014,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De fixer, pour 2015, le montant des indemnités versées aux Conseillers administratifs à CHF 255'000,- (deux cent cinquante-cinq mille francs).

Au vote :

- *Le montant des indemnités allouées aux Conseillers administratifs est accepté par 20 voix « pour » et 1 abstention, soit à la majorité*



3. Fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr 30,- (DA-14-21)

La parole n'étant plus demandée M. Philippe Noël, 2^{ème} vice-secrétaire du Bureau, afin qu'il donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'art. 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'article 308 b), de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 octobre 2014,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à CHF 30,-.

Au vote :

- *La fixation de la taxe professionnelle minimale à Fr. 30 est acceptée par 21 voix « pour », soit à l'unanimité*

Délibération générale : (DA-14-18abcd)

4. Nombre de centimes additionnels (DA-14-18b)

5. Fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2015 à 100 (DA-14-18c)

6. Budget de fonctionnement (DA-14-18a)

7. Autorisation d'emprunter (DA-14-18d)e)

M. le Président procède en premier lieu à l'amendement concernant la fixation du nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément sur l'impôt sur les chiens dû en 2015 par les personnes domiciliées ou siégeant de plus de trois mois dans la commune à 50 (au lieu de 100) :

- M. Ahmad : excusé
- M. Arpidone : non
- M. Béné : oui
- M. Binder : oui
- M. Calame : non
- M. Camuglia : oui
- M. Castelli : non
- M. Constantin : oui
- M. Delarue : non
- M. Demierre : non
- Mme Dietrich : excusée
- Mme Furrer : oui
- M. Gautier : excusé
- Mme Gomes Dias : non



M. Haldimann : excusé
Mme Jaquet : oui
M. Knörr : oui
Mme Macchiavelli : excusée
M. Mayor : oui
M. Melihi : non
M. Nicolet : oui
M. Noël : non
M. Roth : oui
M. Singh : oui
Mme Tomasini : oui
M. Zaugg : oui

Au vote :

- *L'amendement est accepté par 13 voix « pour » oui, 8 voix « contre », soit à la majorité*

M. Calame, vu le résultat du vote, propose que le Conseil administratif perçoive l'émolument de Fr. 24.- par délivrance de médaille de chien, libre à lui de le faire ou non.

- M. Uehlinger ne souhaite pas répondre dans l'immédiat.

M. Calame précise que ce n'est pas une demande d'amendement mais une suggestion au Conseil administratif puisque cela relève de sa compétence d'émettre un émolument.

M. le Président prend note de cette remarque qui figurera au procès-verbal.

M. Knörr voit des regards interrogateurs autour de la table. Il faut savoir qu'avec le croisement des données, les différents fichiers, actuellement c'est le service du vétérinaire cantonal ainsi que l'administration fiscale qui fait le recouvrement de l'impôt. Les communes ne font que distribuer les médailles et transmettent les informations qui leur sont données. Ces médailles coûtent aux communes, elles sont remises dans certaines d'entre elles gratuitement, mais il est de la compétence du Conseil administratif d'aller jusqu'à les faire payer Fr 24.-

La parole n'étant plus demandée M. Philippe Zaugg, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération ainsi modifiée suite à l'amendement qui vient d'être voté :

- Vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1 lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,



- Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,
- Vu le rapport de la commission des Finances du 28 octobre 2014,
- Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 37'240'000,- aux charges et de CHF 37'257'795,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 17'795,-,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 44 centimes,
- Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2015 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 50 centimes,
- Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 16'600'000,- aux dépenses, et de CHF 1'800'000,- aux revenus les investissements nets présumés s'élevant à CHF 14'800'000,-,
- Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 5'186'256,-, montant constitué par :
 - les amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 5'152'000,-,
 - les amortissements complémentaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 16'461,-,
 - l'excédent de revenus présumé au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 17'795,-,
- Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 5'186'256,-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 9'613'744,-
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de CHF 37'240'000,- aux charges et de CHF 37'257'795,- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 17'795,-,
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2015 à 44 centimes.



3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2015 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune à 50 centimes.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2015 si nécessaire et jusqu'à concurrence de CHF 9'613'744,- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2015 les emprunts qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.
6. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Aux votes :

- *Centimes additionnels pour 2015 à 44cts :*
 - *par 21 voix « pour » soit à l'unanimité, la délibération est approuvée*
- *Centimes additionnels impôts sur les chiens dus en 2015 à 50cts :*
 - *par 13 voix « pour », 5 voix « contre » et 3 abstentions soit à la majorité, la délibération est approuvée*
- *Budget 2015 de Fonctionnement :*
 - *par 19 voix « pour » et 2 abstentions, soit à la majorité, la délibération est approuvée*
- *Autorisation d'emprunter :*
 - *par 21 voix « pour » soit à l'unanimité, la délibération est approuvée*

En conclusion du vote du budget, M. Uehlinger tient à remercier tous les collaborateurs de la commune qui ont participé à son élaboration, ce sont les hommes de l'ombre, ce sont tous les chefs de service, M. Guex, secrétaire général, M. Zeder, secrétaire général adjoint et M. Giroud, comptable.

[Applaudissements]

9. Vente aux enchères – acquisition d'une parcelle
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 250'000,- en vue de permettre au Conseil administratif de participer à une vente aux enchères relative à la vente d'une parcelle. (DA-14-22)

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseiller administratif délégué aux Finances, pense que sur ce point, tout a été dit en commission et il laisse procéder au vote.



M. Roth, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 octobre 2014 :

Sous point 2) à l'ordre du jour, la commission traite la demande d'un crédit en vue de l'éventuelle acquisition d'une parcelle. Pascal Uehlinger, maire, donne les explications nécessaires aux commissaires quant à la parcelle concernée et le mode d'acquisition. Après délibération, l'acquisition au prix maximal de CHF 250'000,- est votée par 9 oui et 2 abstentions.

La séance de la commission a été levée à 21h01.

M. le Président informe que, pour des raisons de délais, cette vente aux enchères est munie de la clause d'urgence et qu'il convient de la voter avant d'ouvrir les débats.

M. Uehlinger précise que la date de vente aux enchères étant dans le délai de recours, pour surseoir à cela, le vote de la clause d'urgence enlève ce droit de recours ou de référendum au niveau de la population.

Au vote :

- *La clause d'urgence est acceptée par 21 voix « pour », soit à l'unanimité*

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée M. Stephen Knörr, 2^{ème} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 48, lettre m) et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu l'intérêt pour la commune de Thônex d'acquérir la parcelle N°6392, fe 43 du cadastre de la commune de Thônex, d'une surface de 210m², sise au lieu dit : « Les Tattes » situé à l'angle du chemin du Petit Bel-Air et du chemin des Mésanges, en vue de réaliser une déchetterie enterrée en remplacement de celle déjà existante dans le quartier,
- Vu la mise en vente aux enchères de cette parcelle le 9 décembre 2014 et l'obligation pour la commune de participer à ces enchères si elle veut pouvoir concrétiser ses projets futurs,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 28 octobre 2014 demandant au Conseil administratif de mettre tout en œuvre pour acquérir cette parcelle,
- Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

d é c i d e



1. De munir cette délibération de la clause d'urgence
2. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir lors de la vente aux enchères du 9 décembre 2014, la parcelle N°6392 sise au lieu dit : « Les Tattes » situé à l'angle du chemin du Petit Bel-Air et du chemin des Mésanges.
3. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 250'000,- afin d'acheter lors de la vente aux enchères du 9 décembre 2014, la parcelle N 6392, fe 43, du cadastre de la commune de Thônex.
4. D'autoriser le Conseil administratif à miser lors de la vente aux enchères du 9 décembre 2014, jusqu'au montant maximum fixé par la commission des Finances et d'émettre des bons de paiement auprès des établissements de son choix afin d'acquérir cette parcelle.
5. De porter la dépense directement à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour prendre part à la vente aux enchères du 9 décembre 2014 et de désigner deux de ses membres pour la signature des actes nécessaires à cette opération.

Au vote :

- Par 21 voix « pour » soit à l'unanimité, la délibération est acceptée.

10. Chêne-Bourg-Thônex/route Blanche

Projet de modification des limites de zones N°29879-512-537 suite à l'enquête publique N°1828. (DA-14-23)

M. Pascal Uehlinger, Maire et Conseil administratif délégué à l'Urbanisme, environnement et développement durable, Agenda 21 donne des explications sur ce projet de modification. Il indique que l'on se situe dans une zone qui est propriété essentiellement de la Confédération et d'un propriétaire privé. C'est un retour de mise à l'enquête, la commune a 60 jours pour voter cette modification des limites de zone.

La discussion est ouverte :

M. Noël précise qu'il prend la parole au nom des groupes VI-VE et Socialiste. Il entend intervenir sur le fond, puis sur la forme, par rapport à cette modification des limites de zone. Sur le fond, après examen des éléments, il est clair que les groupes qu'il représente sont pour le principe de ces modifications dans le sens où il y a une logique générale d'aménagement le long d'un axe routier majeur, comme l'est la route Blanche.



Effectivement, des choses doivent avancer en termes d'aménagement du territoire, surtout de densification, dans les zones qui sont propices à un certain type de construction, par exemple des activités de type économique, et non pas forcément du logement, étant donné la configuration des lieux. Donc, pas de surprise, les groupes VI-VE et Socialiste soutiendront le principe d'un préavis positif. Par contre, sur la forme dans laquelle est soumise cet objet, ils doivent déplorer le fait que ce sujet n'ait pas été porté dans un premier temps en commission d'urbanisme afin de pouvoir examiner les choses sous un angle général. En effet, il est intéressant de voir la configuration générale de cette partie de la commune, les problèmes qui sont posés en termes de lien entre le nord et le sud et en termes de déplacement – M. Noël parle bien des voiries – aussi bien au niveau des mobilités générales que des mobilités douces. On peut d'ailleurs considérer que c'est aussi bien au niveau des transports et circulation que de l'urbanisme que la réflexion doit porter.

M. Noël tient à préciser qu'il ne faut pas se méprendre sur ses propos, c'est dans le but que les Conseillers municipaux soient informés et que l'on puisse rendre compte de l'évolution de l'urbanisme. Il ne s'agit pas de regarder forcément comment cela se passe à tel ou tel endroit pour discuter de la valeur de certains projets privés, mais c'est un regard général que l'on doit porter. Si l'on prend aussi en compte la remarque qui a été faite par un habitant de Thônex, au 56 avenue du Petit-Senn, parmi d'autres remarques d'ailleurs assez critiques que M. Noël ne partage pas, même si un certain nombre d'entre elles font sens, il semble cependant qu'il incomberait d'en débattre dans le cadre d'une commission urbanisme et peut-être aussi en commission des transports. Et, si l'on prend l'exemple de Chêne-Bourg qui est aussi concernée par ce projet pour une partie extrêmement mineure, l'objet a été traité en commission. Cela n'a pas posé de problèmes ensuite de le voter en plénière. Il y a effectivement un souci d'information des Conseillers que l'on devrait prendre en compte.

M. Noël aimerait dire en conclusion que suite à cette discussion, il serait opportun d'avoir au début de l'année 2015, une présentation de l'évolution de cet axe. Ce serait l'occasion de recevoir des gens des services du DALE et que l'on puisse avoir une réflexion en termes d'intérêt pour les responsables politiques que sont les conseillers municipaux de porter une telle évaluation. Sur ce point, M. Noël sait qu'il n'est pas sur la même ligne que le Conseiller administratif en charge, M. Uehlinger, avec qui il a eu l'occasion de parler, mais il fait cette démarche dans un souci constructif. Il veut dire par là qu'on ne peut pas en débattre maintenant en commission urbanisme parce que les délais tombent au 1^{er} décembre mais peut-être déjà au prochain Conseil municipal.

- M. Uehlinger tient à préciser qu'il s'agit bien d'un déclassement de limites de zone, simplement un changement d'affectation qui concerne un privé. Il convient encore de discuter d'un projet au concret. Le privilège du Conseil administratif est d'avoir un très bon contact avec la personne privée, qui a présenté un projet, à titre officieux, parce qu'elle n'est pas du tout tenue de le faire et ceci dans un souci de transparence en l'état. Ensuite, M. Uehlinger rappelle, comme le dit le règlement d'application, au niveau d'une commission, qu'un sujet peut être appelé par son président et le magistrat concerné. Il a donc estimé à titre personnel que cet objet était bien en amont de toute discussion urbanistique ou liée à la circulation, mais qu'il s'agit d'un processus de mise à l'enquête dans laquelle il y a eu une remarque posée par un particulier à l'Etat et à la



commune et qui a généré une réponse. A la fin de l'enquête publique, il y a une position qui est prise et le Conseil municipal a 60 jours pour se prononcer. Cependant, libre au président, qui en a le pouvoir, de porter le sujet en commission.

M. le Président s'assure qu'il est bien fait mention du président de la commission d'urbanisme, ce que M. Uehlinger confirme.

M. Mayor signale, concernant le projet de modification des limites de zone au N°29879-512-537 suite à l'enquête publique, que le groupe MCG demande le renvoi en commission.

- M. Uehlinger explique que, par rapport aux délais, cette demande est impossible. Le Conseil municipal est agendée à une date trop tardive et il ne se trouverait plus dans le délai du préavis. Donc, le retour en commission aujourd'hui, comme l'a dit M. Noël, est trop tard.

M. Mayor remercie de cette information.

M. Zaugg se montre surpris suite à la discussion sur ce point au Bureau du Conseil municipal. En effet, il a eu l'occasion de se rendre ce soir au Conseil municipal de Chêne-Bourg. Au point 4 de son ordre du jour figurait le projet de modification des limites de zones et il a été mentionné que l'enquête publique a été effectuée du 8 août 2014 au 8 septembre 2014. Pour la part de Chêne-Bourg, la discussion a eu lieu en commission urbanisme et circulation le 9 octobre 2014. Ce qui le surprend, s'il est vrai que M. le Maire signale qu'on ne peut plus faire de renvoi en commission et que le Conseil municipal est obligé de statuer – c'est le fait que, après l'enquête publique, la commune de Thônex n'ait pas eu de réponse. M. Uehlinger a souligné qu'il incombait au président de la commission d'urbanisme, M. Noël, d'« attirer » l'attention du Conseil administratif sur ce projet de modification de zones. Or, le Conseil municipal se trouve devant le fait de devoir voter cette modification de zone, ce jour. Serait-ce et accessoirement sur Chêne-Bourg, qu'il y ait une communion des deux communes dans les chantiers futurs ?

- M. Uehlinger, pour dissiper tout malentendu, tient à préciser que M. Noël n'avait pas à le prévenir. Il était au courant. En revanche, il a expliqué qu'il n'était pas nécessaire de convoquer à ce stade une commission d'urbanisme. C'est un choix que fait le Conseil administratif, sachant que l'on se situe dans un cadre de préavis et que l'Etat prendra de toute manière sa décision. Ensuite, il n'y a pas encore de travaux prévus, c'est un changement de limites de zone. Finalement, c'est un endroit où l'on dit que l'affectation va changer mais il n'y a pas encore de projet. La divergence d'opinion entre M. Noël et lui-même réside dans le fait qu'il souhaite déjà en parler avant d'avoir un projet concret.



M. Calame aimerait revenir sur un point essentiel. L'enquête publique qui a eu lieu au mois d'août a été affichée au pilier public, et non seulement dans la FAO. Le pilier public, c'est un panneau sur lequel n'importe quel conseiller municipal se devrait de lire de temps à autre les informations. Cela fait partie du devoir des Conseillers municipaux de savoir ce qui se passe dans la commune. D'ailleurs, il lui arrive de suggérer lui-même des sujets de commission au Conseil administratif et chacun pourrait le faire. Ensuite, sur le principe de savoir s'il incombe à la commission de se prononcer, tous ceux qui ont prêté serment le 6 juin 2011 devraient s'en rappeler. La commission d'urbanisme a traité en novembre 2011 la question du plan directeur cantonal 2030 et cet aspect précis a été clairement étudié avec les mandataires. Il a fait l'objet d'un procès-verbal et même d'un point précis de la délibération du Conseil municipal, à fin décembre 2011 sur ce déclassement. Pour sa part, M. Calame estime que le Conseil municipal et la commission d'urbanisme ont déjà traité ce point et tout le monde était parfaitement au courant de ce déclassement.

M Castelli observe que le débat portant sur le fait de savoir si c'est au Conseil municipal d'entreprendre certaines démarches d'information ou si c'est au Conseil administratif de proposer un certain nombre de sujets dans les commissions a déjà été fait. Il trouve qu'au lieu de rentrer dans des démarches tout à fait formelles, ou de signaler ou d'inviter les Conseillers municipaux à aller lire les panneaux d'affichage – sur le principe, tout le monde est d'accord – il eut été tout à fait fairplay, comme l'a dit M Calame, d'en discuter en commission d'urbanisme sachant que, la plupart du temps, le Conseil administratif vient avec des propositions.

M. Béné, pour calmer les esprits, propose, dès lors qu'il ne s'agit que d'un projet de loi qui n'a pas encore été déposé par le Conseil d'Etat, de demander à M. Uehlinger, lors de la prochaine commission urbanisme, de présenter en quelques mots le projet et d'indiquer ce qu'il implique pour la commune. Libre ensuite aux commissaires ou aux des différents groupes d'écrire un courrier à la commission d'aménagement du Grand Conseil quand le projet de loi aura été déposé, si la présentation ne leur donne pas satisfaction.

M. le Président demande au groupe MCG si les explications données par M. le Maire sont convaincantes.

M. Mayor indique que le groupe MCG se satisfait de ces explications.

La parole n'étant plus demandée Mme Fidelina Gomes Dias Aguigah, 3^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 16, alinéa 3, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987,
- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre q), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- Vu le projet de modification des limites de zones N°29879-512-537 établi par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie,
- Vu le projet de loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Chêne-Bourg et de Thônex (création d'une zone de développement 3, d'une zone des bois et forêt, d'une zone de verdure et d'une zone 4B) située entre l'avenue Petit-Senn, l'avenue Adrien-Jeandin, la route Blanche et l'avenue de Thônex,
- Attendu que l'enquête publique N°1828 s'est terminée le 8 septembre 2014,
- Attendu la lettre d'observation de M. Bernard Balsler domicilié sur Chêne-Bourg, reçue durant l'enquête ainsi que la réponse de l'office de l'urbanisme,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. De préavisier favorablement au projet de loi modifiant les limites de zones N°29879-512-537 établi par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (création d'une zone de développement 3, d'une zone des bois et forêt, d'une zone de verdure et d'une zone 4B) située entre l'avenue Petit-Senn, l'avenue Adrien-Jeandin, la route Blanche et l'avenue de Thônex.

Au vote :

- *par 21 voix « pour » soit à l'unanimité, le projet de modification des limites de zone est accepté.*

11. Demande d'un crédit de CHF 110'000,- en vue de l'extension de la couverture en vidéosurveillance des sites sensibles de la commune. (DA-14-24)

M. Claude Détruche Conseil administratif délégué à la sécurité, rappelle qu'il s'agit du fruit d'une motion qui avait été déposée, et qui avait donné lieu à l'époque à un débat sur l'utilité de la pose de caméras de surveillance. Pour sa part, M. Détruche considère c'est donc un complément idéal de tout ce qui a été mis en place. Ensuite, il y a eu une commission des sports qui a permis d'entendre le responsable de la sécurité de la commune, d'identifier les zones sensibles et il avait été demandé de revenir avec un budget des lieux privilégiés pour l'installation de ces caméras. Une liste comportant les cinq points principaux qui ont été choisis par rapport aux dommages sur certains bâtiments, aux rassemblements non souhaités dans certains lieux a été fournie, avec le chiffrage. M. Détruche souhaiterait ajouter que pour cette étude, la commune a mandaté, à plusieurs reprises, des professionnels de la sécurité, avec des rendez-vous sur place. Des chantiers sont en cours et il est prévu d'annoncer régulièrement l'avancée des différents projets.



M. le Président ouvre la discussion. Il rappelle la procédure en trois étapes, la première étant l'entrée en matière, ensuite, le renvoi ou non en commission ou la discussion immédiate et la discussion.

La parole n'étant pas demandée sur l'entrée en matière, M. le Président passe au vote :

Au vote :

- *L'entrée en matière est acceptée par 21 voix « pour », soit à l'unanimité.*

M. Castelli prend la parole au nom des groupes VI-VE et Socialiste.

Au niveau de l'historique, effectivement, en juin 2012, une motion a été déposée sur laquelle la commission sports et sécurité s'est penchée en janvier 2013. Le temps a passé. Ce soir, le projet dont l'exposé des motifs date de mars 2014 revient devant cette assemblée en novembre 2014. M. Castelli a donc quelques questions sur le timing de ce projet. Par ailleurs, lorsque la commission s'est penchée sur cette même motion et sur la suite à y donner, elle a accepté d'équiper trois points supplémentaires – le choix n'est donc pas remis en cause – mais dans l'exposé des motifs qui est présenté ce soir, deux autres points sont signalés. Pour ces deux motifs, l'urgence relative et le fait de ces modifications depuis les dernières discussions en commission, les groupes VI-VE et Socialiste demandent le renvoi en commission de cet objet.

M. Mayor fait la déclaration suivante au nom du groupe MCG :

Nous acceptons le projet concernant la demande de crédit en vue de l'installation des caméras de surveillance vidéosurveillance sur les sites sensibles de la commune.

Dans certaines régies d'immeubles situés sur la commune de Thônex on avance à grands pas concernant l'installation de vidéosurveillances privées.

Vu l'augmentation de la criminalité, la caméra est parfois le seul témoin.

La surveillance des écoles est très importante.

Il y a quelques années on a évité de justesse un enlèvement d'enfant à l'école du Bois des Arts.

Nous approuvons l'installation de caméras vidéosurveillance.

- Ecole Marcelly
- Ecole du Bois des Arts
- Funérarium.
- Place Graveson.
- Piscine Zone caisse.

- M. Uehlinger indique que M. Castelli doit désigner la commission à laquelle il demande le renvoi.



M. Calame, sur la question du renvoi, signale que le groupe PDC regrette que d'un point de vue formel, la commission des finances, conformément à l'article 55 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (LAC), n'ait pas donné un préavis favorable ou défavorable à ce projet. Il demande donc le renvoi sans vote à la commission des finances, ceci pour respecter la loi.

M. Singh fait remarquer, toujours sur le renvoi ou la discussion immédiate, que les explications données dans l'exposé des motifs, ceci pour répondre à M. Castelli, sont suffisamment claires pour l'ajout de deux sites supplémentaires et il ne comprend pas la demande des groupes VI-VE et Socialiste. Au nom du groupe PLR, il demande la discussion immédiate.

- M. Détruche aimerait répondre à la question de M. Castelli concernant les sites. Comme chacun pourra le constater, au regard du montant et surtout des besoins, aux trois endroits principaux qui avaient été choisis, deux sites ont été ajoutés dont la motion ne faisait pas état. Le site de la caisse de la piscine, notamment, a été rajouté dans la mesure où la caissière était souvent seule. A noter que le montant de ce cinquième point est anecdotique et pourrait faire l'objet d'un simple arrêté.

M. le Président demande si le renvoi doit se faire en commission sports et sécurité ou en commission des finances.

Selon M. Castelli, la procédure formelle devrait être le renvoi en commission des sports et ensuite aux finances.

M. le Président procède au vote sur la discussion immédiate ou le renvoi en commission.

M. Calame comprend bien la demande du renvoi en commission des finances mais comme c'est une obligation légale, la question ne se pose pas.

M. Singh demande un éclaircissement de la part de M. le Maire ou du secrétaire général sur cette question purement légale.

- M. Uehlinger confirme qu'il conviendrait de vérifier ce point auprès du service de surveillance des communes. Habituellement, tout point comportant une somme d'argent devrait passer en commission des finances. Il y a eu une demande formelle de M. Calame et du Président à l'époque, d'appliquer ce principe. Cela a été fait lors de la précédente commission des finances.



Il y a cependant des impératifs qui ne permettent pas de respecter ce processus et le service de surveillance des communes n'a jamais rien dit à ce sujet. Aujourd'hui, il s'agit bien d'une demande formelle d'appliquer la loi *stricto sensu* mais par le passé, c'est bien le bon sens qui a prévalu en Conseil municipal, indépendamment que certains objets aient passé ou non en commission des finances.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée par 11 voix « pour » et 10 voix « contre », soit à la majorité*

La discussion est ouverte :

M. Singh fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chers collègues,

Au nom du groupe libéral-radical, c'est avec une grande satisfaction que nous accueillons ce projet de délibération sur la vidéosurveillance qui résulte de la motion MM-12-04, déposée par notre groupe et votée à une large majorité en séance de Conseil municipal du 19 juin 2012. Nous remercions le Conseil administratif, le Service technique et la Police municipale, qui, depuis, ont avancé concrètement sur ce dossier, en faisant réaliser les études détaillées, puis en demandant et en obtenant les accords là où ils étaient nécessaires. Après le retour d'expérience positif à l'École Adrien-Jeandin, l'extension à deux écoles supplémentaires représentait une suite logique. Par ailleurs, la place de Graveson actuellement en cours de rénovation, a longtemps constitué une zone sensible et il est tout naturel que l'on ait également proposé de l'équiper de caméras de surveillance. Ces sites avaient déjà été explicitement mentionnés dans notre motion, puis validés lors de la séance de la commission « Sports sécurité, police & militaire » du 17 janvier 2013. Le projet présenté aujourd'hui comprend deux sites supplémentaires, à savoir l'entrée de la piscine et le funérarium, sur la recommandation de la Police municipale qui, étant sur le terrain, est bien placée pour connaître les besoins en matière de sécurité.

Tout en validant le choix des sites proposés, notre groupe propose de le compléter par l'ajout de la déchetterie située sur le parking de la Maison des Quartiers à l'entrée du chemin de la Mousse et qui fait particulièrement l'objet d'incivilités et de dépôts sauvages.

Si le résultat s'avère probant, l'on pourrait envisager ultérieurement d'étendre la surveillance à d'autres déchetteries de la commune. Sur notre demande, le Service technique a pu rapidement établir que le coût supplémentaire d'une telle installation serait de CHF 11'000,-.

Nous tenons au passage à le remercier pour sa promptitude à nous donner réponse.

Aussi, nous proposons d'amender le projet de délibération comme suit :

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 121'000,- en vue d'étendre la vidéosurveillance sur plusieurs sites sensibles de la commune, ainsi que sur la déchetterie située sur le parking de la Maison des Quartiers.
2. (inchangé)
3. De comptabiliser cette dépense de CHF 121'000,- au moyen de cinq annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2016 à 2020.



Mesdames, Messieurs et chers collègues, nous vous invitons à voter ce projet de délibération ainsi amendé et, au nom du groupe libéral-radical, vous en remercions d'avance.

M. Arpidone souligne que sur le fond, à titre personnel, il est pour la vidéo surveillance. Il a d'ailleurs toujours voté dans ce sens. Maintenant, sur la forme, on peut quand même se poser des questions. On propose encore d'ajouter un site, c'est-à-dire que la commission sports sécurité, qui aura statué, se sera prononcée sur l'ajout de trois sites et finalement, dans ce projet, il y en aura six, si l'amendement est accepté. Qui plus est, la commission des finances aurait dû se prononcer. M. Arpidone émet l'hypothèse que Thônex aura bénéficié de la clémence du Service de surveillance des communes qui a peut-être d'autres choses à faire que d'aller sermonner les communes d'avoir accepté un montant sans passer par la commission des finances. A titre personnel, M. Arpidone se dit est un peu partagé, non pas sur le fond mais sur la forme et il s'abstiendra sur ce sujet pour ne pas mettre un bâton dans les roues dans la mise en œuvre de ce projet.

M. le Président demande à M. Mayor de relire la position du groupe MCG. Il prend note qu'il n'y a pas d'amendement.

M. Castelli, à titre personnel, contrairement à M. Arpidone, se déclare un détracteur de ces vidéosurveillance, car il préfère l'humain comme correspondant de nuit et il estime qu'elles ne font que déplacer le problème. Il ne va pas insister car cela ne changera rien. Sur la forme, il observe qu'on propose un amendement – le groupe PLR s'est même renseigné sur le coût de cet ajout – alors que l'exposé des motifs qui, pour rappel, date de mars 2014, ne le mentionne même pas. Il lui aurait paru logique que si un groupe politique fait une démarche de ce type auprès de la Mairie, cette même Mairie propose finalement l'ajout de ce lieu plutôt que ledit groupe fasse le coup de l'amendement de ce soir. Franchement, sur la forme, M. Castelli rejoint entièrement les propos de M. Arpidone. Il trouve qu'on ne respecte pas les démarches et – ce qu'il dira lui attirera peut-être les foudres de quelques-uns – cela lui donne envie de penser que cette proposition d'amendement entre tout à fait dans le contexte de l'entrée dans l'année électorale dite « des hannetons ». Pour sa part, M. Castelli s'opposera fermement à cette demande.

- M. Uehlinger rappelle que le vote en commission a été effectué, il ne se prononcera pas sur ce sujet mais clairement, quand une délibération engage une somme d'argent, le processus d'amendement est légal et valable. Donc quelque part, il ne faut pas être surpris que lors des discussions qui ont lieu autour de la table, on propose une propose une variante, ce que la loi autorise. Finalement, la proposition du groupe PLR part du constat que la déchetterie est souvent dans un piteux état, que les dépravations se passent souvent le dimanche soir ou en fin d'après-midi quand il n'y pas beaucoup de monde dans le voisinage pour surveiller. C'est donc un lieu qui mérite une surveillance ne serait-ce qu'au niveau de l'image de la commune. On ne peut pas mettre un APM toute la journée et on ne peut pas non plus demander aux fournisseurs de service de passer toutes les deux heures pour que cette zone soit en état.



M. Uehlinger pense alors que, probablement – il l'espère – ce système de surveillance aura son effet. On peut certes critiquer certaines choses mais non pas le processus légal de mettre un amendement, surtout pour un montant de CHF 11'000.-

M. Knörr avait une très jolie prise de position que tout la monde au fond a massacrée. Il observe autour de cette table qu'on n'est pas d'accord, sauf s'il s'agit d'utiliser l'UDC comme paratonnerre. Il est donc désolé mais il va quand même lire sa prise de position qui, malheureusement, fait appel pour la deuxième fois à son expérience professionnelle. M. Knörr se permet d'ajouter en parlant du concessionnaire voirie de la commune qu'il l'a personnellement vu se rendre le samedi, voire avec une petite camionnette le dimanche matin, visiblement de sa propre initiative, parce qu'il a dit que c'est de sa propre responsabilité et l'image de la commune est importante.

M. Knörr lit ensuite la déclaration au nom du groupe UDC :

Suite aux diverses expériences menées tant à Thônex que dans d'autres communes genevoises, nul n'oserait remettre en doute l'utilité et l'efficacité des systèmes de vidéo protection.

J'ai eu la chance ces dernières années de voyager dans différents pays européens, ainsi que dans plusieurs cantons suisse, pas un lieu, pas une ville, sans vidéo protection.

Aucune collectivité aucun privé ne serait renoncé à ces si précieux auxiliaires de la tranquillité que sont les caméras.

Mis à part une forte présence policière, aucun autre système préventif ne saurait se targuer d'avoir d'aussi bon résultat.

Aux esprits chagrins tentés de ressasser les sempiternels arguments éculés du genre : « Oui mais les caméras n'empêchent pas les délits. Elles ne font que repousser le problème ailleurs ».

Nous répondrons que si cela est vrai ce sont eux les uniques coupables.

Ce sont bien leurs jérémiades, leurs récriminations, leur manque total de confiance dans notre système démocratique qui restreint les polices et empêche la justice de disposer de caméras avec des opérateurs « en direct » derrière des écrans capable d'agir immédiatement.

Le crédit demandé d'une somme raisonnable de CHF 110'000,- nous permettra de disposer de plus de 15 caméras fonctionnant 24 heures sur 24.

Elles sécuriseront plusieurs lieux problématiques et emblématiques de la commune.

Pour la sécurité des citoyens, il est évident que le fond est plus important que la forme.

Le groupe UDC votera favorablement ce crédit.



Comme M. Arpidone, M. Calame voterait volontiers oui à ce projet de délibération, même amendé, parce qu'il en comprend bien le besoin. Selon les explications du Conseil administratif, il peut admettre les problèmes que l'on rencontre la déchetterie à côté de la Maison des Quartiers. Néanmoins, pour M. Calame, la forme étant un élément important, il ne participera pas au vote sachant qu'il a juré en début de législature d'obéir à la Constitution et aux lois.

M. Singh, très brièvement, pour répondre à son collègue, M. Castelli, ce sujet est venu à l'ordre du jour, à sa connaissance, suite à la réunion du Bureau de la semaine dernière. Vu les discussions qu'il y a eues dans différentes commissions ces mois derniers sur les incivilités dans les déchetteries, il est apparu opportun de saisir l'occasion de compléter par cet amendement le nombre de zones surveillées. Cela n'a rien à voir avec les allusions dont il a été fait mention concernant l'année « des hannetons ».

M. Nicolet voulait simplement rappeler qu'au niveau de la commission parcs et promenades dont il est le président, à plusieurs reprises, tous les partis sont revenus sur la problématique des déchetteries. En fait, si on voulait avancer un peu, il était nécessaire d'éventuellement susurrer de voter tout en même temps, au lieu d'arrêter de renvoyer à gauche et à droite les objets, qu'on perde du temps et que les incivilités perdurent.

[Applaudissements]

M. Castelli ne remet pas en cause le bien-fondé du lieu et il remercie M. Singh et M. Nicolet de leurs précisions. Il s'interroge sur la façon dont il a été mis sur la table ce soir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de voter en premier lieu sur l'amendement PLR, puis sur le vote du crédit si l'amendement est accepté. Il donne lecture de l'amendement.

M. le Président donne lecture de l'amendement

Le point 1 est modifié comme suit :

- *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 121'000.- (au lieu de CHF 110'000.-) en vue d'étendre la vidéosurveillance sur plusieurs sites sensibles de la commune ainsi que sur la déchetterie située sur le parking de la Maison des Quartiers de Thônex.*

Le point 2 reste inchangé



Le point 3 est modifié comme suit :

- *De comptabiliser cette dépense de CHF 121'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2016 à 2020.*

Au vote :

- *La proposition d'amendement est acceptée par 11 voix « pour », 2 voix « contre », 7 abstentions*

La parole n'étant plus demandée, M. Andrew Arpidone, 1^{er} vice-secrétaire du Bureau, donne lecture du projet de délibération ainsi amendé :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la pose de caméra de vidéosurveillance réalisée à l'école Adrien-Jeandin il y a quatre ans s'est révélée positive et a permis d'élucider quelques affaires,
- Vu la motion votée par le Conseil municipal en date du 19 juin 2012 intitulée « Etendons la vidéosurveillance aux sites sensibles de la Commune »,
- Attendu que le projet d'installation prévoit différents types de caméras qui seront disposés aux endroits stratégiques assurant une protection périphérique totale des sites retenus et définis, d'entente, avec la police municipale,
- Attendu que ces dispositifs seront placés, dans la mesure du possible, hors de portée d'actes de vandalisme,
- Vu le préavis de la commission des Sports, sécurité, police et militaire du 17 janvier 2013,
- Vu l'exposé des motifs du service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 121'000,- en vue d'étendre la vidéosurveillance sur les sites sensibles de la commune ainsi que la déchetterie située à la Maison des Quartiers de Thônex.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. De comptabiliser cette dépense de CHF 121'000,- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2016 à 2020.



Au vote :

- par 11 voix « pour », 2 voix « contre » et 7 abstentions, soit à la majorité, la délibération est acceptée.

12. Projets de délibération

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.

13. Projet de motion déposé par les groupes PDC, PS et VI-VE intitulé : « Etudions la faisabilité d'une crèche à Clair-Val ». (MM-14-05)

M. Calame, signataire de la motion, donne lecture du texte :

Exposé des motifs :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Suite à divers contacts entre la Fondation du logement et la Fondation de la jeunesse, il y a maintenant plus de 2 ans, était prise la décision de lancer un concours d'architecture dans le périmètre Clair-Val (dernière la Migros) incluant des logements, y compris pour personnes âgées et... une crèche.

Après avoir déposé les demandes d'autorisation de construire pour une crèche de 34 places et suite aux différents allers et retours entre l'administration et les mandataires de la Fondation du logement pour affiner ces plans, la Fondation de la jeunesse a renoncé, début septembre, à poursuivre les démarches pour installer un nouvel espace de vie enfantine au chemin Clair-Val.

Nous avons bien compris que la Fondation de la jeunesse a pu offrir, dès cette rentrée 2014, environ 12 places supplémentaires pour nos jeunes Thônésiens et pourra encore en offrir 10 de plus, dans une année, suite à la libération de places actuellement réservées aux enfants de Puplinge à l'EVE Marcelly.

Nous sommes bien évidemment conscients qu'il faudra à court terme également construire une nouvelle crèche de grande taille sur les Communaux d'Ambilly, mais les besoins actuels des habitants du centre de la commune ne peuvent pas être mis en balance avec une future crèche qui sera situé bien au nord. En effet, le secteur de Clair-Val/Miribel sera constitué prochainement d'environ 200 nouveaux logements abritant un nombre proportionnel de familles car, contrairement à Etienne-Chennaz, il s'agira principalement de logements sociaux et de HM et non des PPE.

Le DIP, sous l'égide de l'Observatoire cantonal de la petite enfance, annonçait début octobre un manque compris entre 3.000 et 4.000 places de crèche sur le Canton, suite à une étude effectuée auprès de plus de 2.300 familles.

Certes, Thônex n'est pas dans les communes « à la traîne » en matière d'offre, mais face à ce constat, pouvons-nous simplement refuser de créer de nouvelles places de crèche ? D'autant que notre commune voisine de Chêne-Bourg, qui ne se trouve qu'à 100 m. de cette future crèche potentielle, est en manque de places de crèche et qu'un partenariat serait peut-être possible, rendant ainsi service aux jeunes couples, ou mères célibataires, désirant ou devant rester actives dans le monde du travail et réduisant ainsi d'autant l'impact sur les finances communales thônésiennes.



Si nous sommes reconnaissants envers la Fondation de la jeunesse de ne pas vouloir imposer à la Commune une charges financière supplémentaire pour soutenir les places de crèche, nous pensons que cette décision doit être discutée au sein de notre Conseil municipal afin de valider ou non la construction d'une nouvelle crèche au regard des besoins et des possibilités financières communales.

C'est pourquoi, nous demandons que soit convoquée une séance commune des commission « Finances » et « Ecoles et jeunesse » avec une audition de la Présidente et de la Directrice de la Fondation de la jeunesse ainsi que d'un représentant du DIP dans le domaine de la petite enfance, afin que nous puissions avoir toutes les informations récentes et précises sur les besoins (y compris sur un partenariat avec la Commune de Chêne-Bourg) et sur les conséquences financières liées à la construction d'une nouvelle crèche à Clair-Val.

Philippe Calame, pour le PDC
Enrico Castelli, pour le PS
Marc-André Haldimann pour VI-VE

Texte de la motion :

Considérant:

- L'article 31 du Règlement du Conseil municipal de Thônex,
- Le manque important de crèches au niveau cantonal,
- L'opportunité de créer une nouvelle crèche dans le périmètre du PLQ Clair-Val,
- Le choix de la Fondation de la jeunesse de ne pas donner suite à un tel projet,
- sur proposition des groupes Démocrate-Chrétien, Socialiste et Vivre à Thônex - Les Verts

Le Conseil municipal

i n v i t e

1. La commission des Finances et la commission des Ecoles et jeunesse à auditionner la Présidente et la Directrice de la Fondation de la jeunesse
2. A auditionner un représentant du DIP en matière de petite enfance
3. A étudier les possibilités de partenariat avec la Commune voisine de Chêne-Bourg.
4. A donner un préavis sur l'opportunité de construire une nouvelle crèche dans le périmètre Clair-Val.

La discussion est ouverte :



M. Uehlinger, sachant que cette pétition concerne son dicastère et par rapport aux propos qui ont été tenus au point précédent, il va quand même modifier la déclaration. Au début, il s'est dit pourquoi cette motion ? Parce que personnellement, en tant que magistrat en charge de la petite enfance, il y a environ deux ans, effectivement, M. Uehlinger a contacté son collègue, président de la Fondation du logement lui rappelant l'espace qui se construit au niveau de Clair-Val et lui demandant s'il y avait la possibilité d'y mettre un crèche. Ce point est arrivé à l'ordre du jour de la Fondation de la petite enfance, en toute transparence, Fondation dans laquelle un délégué par parti se trouve représenté, plus des personnes optées par le Conseil administratif. Il y a eu des discussions, des allers et retours, et M. Decrey dira quelques mots sur la problématique de la création d'une crèche dans cet environnement. Ensuite, M. Uehlinger s'est dit que cette motion arrive bien après la grêle sur les vendanges. Finalement, le « train » petite enfance qui travaille très bien, très vite, qui a des compétences et qui ne fait rien de façon aléatoire y a pensé et y a réfléchi : 34 places, ce n'est pas pratique pour une directrice, ce n'est pas un module ou un multiple de groupes qui est utile, c'est faisable, mais cela fait chère la place et le centre de l'urbanisation future de Thônex, ce sont plutôt les Communaux d'Ambilly. Il y a donc eu une décision, à l'unanimité des membres présents, consistant à dire qu'il serait plus judicieux de dimensionner de manière plus importante la crèche des Communaux d'Ambilly en fonction des besoins et de conserver les institutions en l'état actuel au centre la commune.

M. Uehlinger relève, comme l'a dit M. Calame, la Fondation de la jeunesse a pu offrir 12 places supplémentaires aux jeunes Thônésiens et pourra encore en offrir 10 de plus, dans une année, suite à la libération de places actuellement réservées aux enfants de Puplinge à l'EVE Marcelly. Finalement, pourquoi cette motion ? Le train a passé, M. Calame et trois autres personnes se sont trouvés à côté du train et ils se sont demandés que faire à l'approche de l'année « des hannetons ». Une motion pour les enfants, c'est génial, c'est médiateur, c'est public et on est en pleine période d'élection. Effectivement, à l'instar de ce qui a été dit précédemment, M. Uehlinger voit une motion électoraliste.

Ensuite, M. Uehlinger tient à évoquer la réalité du terrain. Une crèche, c'est un problème socio-économique. La commune a trois institutions pour la petite enfance, EVE de Marcelly, EVE de Chapelly et la garderie des Bout'Choux. Que constate-t-on au niveau de EVE de Chapelly ? C'est une institution dans un environnement de logements avec des personnes âgées. Dans cette population, il y a des gens qui sont tout contents de voir la jeunesse s'ébattre tout autour. Mais il a quand même une autre partie qui dit que finalement, ces enfants qui font du bruit, cela les exaspère. Il n'est donc pas sûr que l'établissement d'une crèche dans un lieu de logements, surtout qu'il n'y aura pas que des jeunes, soit la meilleure solution. Ensuite, la crèche de Marcelly a été faite dans un complexe scolaire en arguant le fait que c'était bien de mettre des enfants dans un environnement futur qui sera leur école. Cependant, force est de constater qu'entre l'école au niveau du DIP et les crèches, il n'y a aucun mélange qui se fait parce que les enfants n'ont pas les mêmes objectifs, certains sont en formation, les autres sont trop petits. Ils sont qui dans un environnement commun mais avec très peu, voire aucune relation entre eux.



Enfin, à la garderie des Bout'Choux, les enfants sont dans un environnement à eux dans lequel ils peuvent s'épanouir et se déplacer librement, sans embêter personne, sans faire plaisir à personne. Ils ne sont pas mélangés dans un environnement scolaire, ce qui paraît relativement intéressant. C'est aussi la raison pour laquelle le complexe Marcelly a été créé, sans y intégrer tout de suite la crèche, parce que la réflexion aura lieu sur les Communaux d'Ambilly, dans le cadre d'un lieu scolaire, avec probablement une possibilité d'agrandissement.

M. Uehlinger relève ensuite le problème économique. Au début des discussions avec M. Détruche, la question s'est posée de connaître le budget pour une trentaine de places de crèches. Un prix net du coût de la crèche, sans intégrer pour l'instant la péréquation, avait été calculé à CHF 30'000.- la place de crèche, soit pour 30 places de crèche, un million dans le budget de fonctionnement. Aujourd'hui, peut-on se permettre, sachant qu'on vient de voter un budget équilibré, d'ajouter un million ? Ensuite, il y a la problématique de l'échéance. Pour Clair-Val, les autorisations de construire sont à bout touchant, elles sont à bout touchant pour Clair-Val et elles sont censées être déposées pour les communaux d'Ambilly. Finalement, la décision qui a été prise par la Fondation, après plusieurs discussions, a été de laisser tomber Clair-Val et de s'orienter vers les Communaux d'Ambilly.

Ensuite, chose que beaucoup de gens ignorent, M. Uehlinger a un délégué à la petite enfance, en l'occurrence Mme Myriam Matthey-Doret, avocate qui a été élue avec voix consultative au sein de l'institution de la petite enfance. Elle rend beaucoup de services, aiguille sur beaucoup de choses et nous donne une ligne directrice qui met la commune à la pointe de la petite enfance par rapport à d'autres institutions et à d'autres communes. M. Uehlinger lui a demandé de se prononcer sur la motion en question. Voilà sa réponse et ensuite chacun en tirera les conséquences qui s'imposent.

« Il convient de rappeler tout d'abord que la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex est une fondation de droit privé ayant la personnalité juridique et étant soumise à l'autorité cantonale de surveillance des fondations. Cette fondation est donc indépendante de la commune, même si elle est fortement subventionnée par cette dernière, sur la base d'un contrat de prestations de trois ans et quelques mois, entré en vigueur le 1^{er} septembre 2012 et qui arrivera à son terme le 31 décembre 2015. Elle est régie par ses statuts et les articles 80 et suivants du Code civil suisse. Elle prend ses décisions par son organe suprême qui est le Conseil de fondation. Celui-ci, même s'il est formé de membres désignés par le Conseil administratif et le Conseil municipal, est autonome dans sa prise de décision. La commune ne peut imposer à la fondation de créer une nouvelle institution. Les relations entre la Fondation et la commune sont définies par le contrat de prestations. La décision de créer une nouvelle crèche ne peut pas être imposé par la commune à la Fondation car elle n'en a pas les compétences. La commune, si elle entend créer une nouvelle institution, pourrait le faire elle-même, si la Fondation considère qu'il est inadéquat d'ouvrir une nouvelle institution après examen de la situation (ce qui a été fait par « vote » de la Fondation). Toutefois, il convient de rappeler que le Conseil de Fondation a une connaissance du domaine de la petite enfance que la commune n'a pas. Le Conseil de Fondation après une analyse de la situation a été amené à conclure à l'absence d'efficacité d'une crèche de 34 places. En effet toutes les études disponibles montrent que le seuil d'efficacité d'une crèche est de l'ordre de 60 à 80 places. En outre, vu le nombre de places



supplémentaires mis à disposition ces derniers mois et à la rentrée prochaine, la Fondation considère qu'il est plus adéquat de prévoir une institution correspondant aux besoins futurs et avec une efficience au niveau de son exploitation. Le Conseil municipal peut demander à entendre la présidente du Conseil de fondation et la directrice mais il appartient au Conseil de Fondation de définir s'il entend répondre à la demande d'audition du Conseil municipal. Il est rappelé que la compétence pour la signature du contrat de prestations est de la compétence du Conseil administratif et non du Conseil municipal. Encore une fois, le Conseil municipal peut demander une étude pour la création d'une nouvelle institution dans la commune de Thônex mais il faut être conscient que les coûts qui ont pu être limités jusqu'à maintenant grâce à la collaboration avec la Fondation pourraient avoir pour conséquence un montant de subvention très important, les prix de la place par enfant ne pourront pas être optimisés et la mise en place d'une structure entièrement nouvelle avec une autre direction étant nécessaire. Il convient en outre de rappeler que pour le moment il est difficile de trouver du personnel dans le domaine de la petite enfance et que l'ouverture d'une nouvelle institution peut s'avérer problématique également de ce fait. Enfin, il faudrait aussi insister sur le fait qu'aucun engagement n'a été conclu entre la Fondation en faveur de la jeunesse et la Fondation pour le logement pour la location.

Dès lors, M. Uehlinger propose de retirer la motion. Il connaît également les forces en présence au niveau de la petite enfance et il sait que le travail a été fait correctement. Si cette motion n'est pas éliminée, elle sera probablement refusée au niveau de la Fondation de la petite enfance.

Mme Gomes Dias Aguihah fait la déclaration suivante à titre personnel, mais faisant partie de la commission de la petite enfance :

Me voilà devant le purgatoire afin de me confesser, mon oui à la fondation de la petite enfance est un oui avec conviction ? Parce que d'une part, sachant que Puplinge fait construire une crèche, la commune allait avoir des places libres en plus pour nos petits. De l'autre beaucoup de paramètres étaient en jeux. Donc, le bon sens l'a importé. En fait au lieu de se prendre à notre décision, j'aurais préféré qu'on bouscule le canton et les conseillers d'Etats respectifs pour que notre projet des Communaux d'Ambilly prenne forme.

C'est scandaleux disent certains en parlant de la décision prise par la Fondation et les personnes qu'y siègent. D'autres se contentent de formuler que je me suis laissée bercer par les belles paroles. Je vous réponds par la négative, car cela ne me ressemble pas. Nous ne sommes pas à plaindre pour la tenue de notre Fondation et je pense que nous nous remercions jamais assez les personnes qui font un travail considérable, sans oublier de signaler que nous essayons toutes et tous de faire au mieux pour le bien commun. N'oublions pas que les organes de contrôle cantonal de la petite enfance ont augmenté à 12 les capacités de Marcellly. La commune ne refuse personne qui répond aux critères à savoir travailler et habiter dans la commune.

Je suis noire et fière de l'être, ceci dit je veux attirer votre attention en disant que je ne permettrai pas à qui que ce soit de me prendre pour un mouton noir. Il est vrai que je suis rose de couleur politique, mais cela m'arrive presque souvent d'être blanche de colère. En ce qui concerne mon collègue M. W. Corthey, j'estime qu'il nous a prouvé qu'il est quelqu'un de bon sens, intègre et compétent. Par ailleurs, lorsqu'il ne s'est pas représenté, il a remis au sein de son groupe VI-VE sa fonction, son groupe lui a proposé de rester encore. À bon entendeur je vous salue.



M. Roth fait la déclaration suivante au nom du PLR en soulignant au préalable que M. le Maire a presque tout dit :

La motion qui nous est soumise ce soir nous étonne pour plusieurs raisons et témoigne d'un non-fonctionnement de la communication à l'intérieur de nos partis, bien qu'ils soient représentés au sein de la Fondation de la commune de Thônex pour le logement et la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex.

Ou, plus grave encore, une décision prise à l'unanimité par la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex commence à être contestée par les initiateurs, sans chercher à connaître les raisons qui ont amené la première à renoncer au projet Clair-Val d'une capacité d'environ 30 places (+/-5).

En effet, le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour a augmenté la capacité d'accueil de l'Espace de vie enfantine Marcelly à 75 places en date du 17 septembre 2014 contre 63 accordées précédemment par la Police des constructions du DIP.

Quant à la commune de Puplinge à laquelle nous louons 8 places à Marcelly, elle construit actuellement sa propre crèche. Par conséquent, ces places redeviendront disponibles pour des enfants de notre commune dès la rentrée scolaire 2015-2016.

Il faut savoir qu'une place en crèche coûte au contribuable Thônésien chaque année CHF 30'000,- hors péréquation intercommunale, une fois que les parents ont payé la pension. La subvention accordée à la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex pour gérer ses trois sites au centre de notre commune s'élève pour l'année 2015 à CHF 3'853'827,-, soit 10,35% du budget communal. Nous parlons d'une capacité totale de 143 places, soit 75 à Marcelly, 25 aux Bout'Choux et 43 à Chapelly ce qui permet de satisfaire les besoins d'environ 180 ménages. Il est exclu de laisser grimper ces dépenses, prestations certes très appréciées par les familles, sans rentrées fiscales correspondantes.

De plus, exploiter une petite crèche est économiquement peu rentable et difficile au niveau exploitation.

Toutes ces raisons et notamment l'étendue géographique de notre commune ont amené la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex à renoncer au projet Clair-Val et à privilégier le futur quartier des Communaux d'Ambilly.

Ce n'est pas le DIP qui va nous éclairer sur nos besoins futurs, et nous doutons fortement que Chêne-Bourg participe à un projet commun au vu des difficultés financières de la commune voisine.

Il en résulte que nous pouvons faire l'économie du coût de CHF 5'000,- d'une commission réunie et vous proposons tout simplement de retirer cette motion qui part d'une bonne idée, mais fait totalement abstraction de la réalité du terrain. A défaut, nous nous verrons dans l'obligation de la rejeter et de demander son classement.

A titre personnel, M. Arpidone pense que l'ouverture d'une crèche fait partie de la politique générale d'une commune en matière de petite enfance. Dans ce cadre, il estime que le Conseil municipal est un organe qui devrait se montrer supérieur, en tout cas faire part de sa position à la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex.



Effectivement, ce point a été traité dans ladite Fondation et il est donc faux de prétendre qu'il y a une méconnaissance de ce qui s'est dit. A la séance du 1^{er} septembre 2014, il y avait huit points à l'ordre du jour dont la statistique et l'opportunité d'une crèche à Clair-Val était un des points. Or, cette séance a duré 46 minutes en tout et pour tout. M. Arpidone n'est donc pas certain que la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex se soit véritablement prononcée en toute connaissance de cause sur ce sujet. Ensuite, on oublie de dire aussi que la commune est locataire, en ce qui concerne la crèche de Chapelly. Il avait été demandé de prolonger le bail en raison de travaux importants mais ce n'est pas une situation sur le long terme et il faudra à l'échéance fermer Chapelly, donc suppression de 40 places. Que va-t-il se passer ? Où va-t-on mettre les enfants ? Va-t-on demander à des mamans et des papas qui mènent leurs enfants à Chapelly de se rendre sur le site des Communaux d'Ambilly ? A titre personnel, M. Arpidone pense qu'il serait plus rationnel de demander aux gens qui sont sur Chapelly de ce déplacer sur un site relativement proche. Ensuite, par rapport à l'aspect électoraliste de cette motion, c'est un procès qu'on ne peut pas faire, parce que tant au plan communal, cantonal, que fédéral, son parti s'est toujours battu pour les places de crèche. M. Arpidone pense que cela doit figurer si ce n'est en point 1, du moins en numéro 2 des programmes de son parti, quel que soit son niveau. Il ajoute également qu'il est relativement surpris de la position du PLR puisque dans son programme cantonal, il est écrit très clairement, il cite : « Le PLR s'engage à créer de nouvelles places d'accueil de jour des enfants ». Encore une fois, M. Arpidone tient à dire qu'il soutient cette motion, mais n'étant pas signataire, ce n'est pas à lui de se prononcer sur son retrait.

- M. Uehlinger rappelle qu'il y a deux ans, c'est lui qui a initié la démarche pour les places de crèche. C'est de sa responsabilité de trouver des opportunités, il les a présentées très tôt et la discussion au sein de la Fondation a eu lieu au mois de juin. Chacun s'est donc donné le temps de la réflexion pour ne pas précipiter la réponse et la décision finale est tombée au mois de septembre. C'est la raison pour laquelle ce point a été traité très rapidement parce que finalement, tout le monde était d'accord. Il n'y avait plus à épiloguer pendant des heures pour dire que tout le monde était d'accord, il n'y a pratiquement qu'au Conseil municipal que l'on fait ainsi. Ensuite, M. Uehlinger aimerait bien connaître la position de M. Béné, qui a de bonnes connaissances de la crèche qui se trouve aussi à Thônex, qui n'a pas été énumérée dans la motion et qui s'appelle les Grillons : quel est le taux de remplissage prévu ?

M. Béné répond qu'il n'y a pas encore de taux de remplissage puisqu'une société devrait prendre un certain nombre de places. Ce qui fait que la mise sur le marché n'a pas encore été effectuée.

- M. Uehlinger poursuit en remarquant que potentiellement, il y a encore des places de crèches par ce biais-là pour des familles habitant dans le voisinage de Thônex. C'est donc une prestation supplémentaire qui va s'ajouter. Effectivement, le PLR sait qu'il y a des places de crèche qui se créent et il a quand même pris la décision collégiale, avec tous les membres de la Fondation, que les futures places de crèche soient prévues sur une autre zone que Clair-Val. Ensuite, M. Arpidone a justement relevé qu'on loue EVE de Marcelly, mais on loue également à Clair-Val. Ce sont peut-être des vases communicants, mais on loue à la



Fondation de la jeunesse alors que dans le cadre des Communaux d'Ambilly, la commune devient propriétaire. C'est aussi une occasion – et M. Uehlinger ne pense pas que la Fondation fera un cadeau – elle fixera un coût réel en traitant avec le propriétaire directement, ce qui signifie aussi une efficience plus grande pour la commune. Alors, qu'on ne se jette pas la pierre. Le projet est en route et il ne faut pas prendre du retard. Enfin, M. Uehlinger partage l'argument de ne pas mettre CHF 3'000.- dans le fonctionnement d'un funérarium qui est à l'agonie financièrement.

M. Knörr souligne au préalable que cette année des hannetons est vraiment formidable. En 2011, il avait fallu attendre février pour avoir le premier « tout ménage » dans les boîtes aux lettres et cela déborde déjà actuellement.

Ensuite, M. Knörr fait la déclaration suivante au nom de l'UDC :

Soyons positif, cette motion PDC, cosignée par Vivre à Thônex les Verts et les Socialistes, a le mérite de tracer une frontière claire entre la gauche et la droite de l'échiquier politique.

Il est vrai que, brusquement éjectés de leur hamac par les échéances électorales, les camarades PDC tentent de nous convaincre qu'un engagement politique se résume à empiler des motions comme on empilerait des assiettes sur un évier.

Simpliste comme vision politique très réducteur, aussi réducteur que de soutenir que tous les facteurs collectionnent les timbres.

Bref, ce soir l'occasion était trop belle et le collectif PDC n'a pas hésité à compléter sa collection d'assiettes.

La motion présentée pose toutefois un problème d'éthique. Il est même possible qu'elle crée un regrettable précédent.

La Fondation de la jeunesse est une entité autonome au sein de laquelle chaque tendance politique est représentée.

Ces représentants, après avoir consulté tous les documents utiles et obtenu toutes les informations nécessaires se sont forgé une opinion. Opinion qu'ils ont par la suite exprimée démocratiquement au moyen d'un vote.

Remettre en cause ce vote serait faire peu de cas de leur travail, pire un camouflet à la démocratie et un désaveu pour la directrice et son secrétariat, pour la présidente et son comité.

Par la suite, sera-t-il possible à cette fondation de travailler sereinement, avec comme épée de Damoclès, la perspective de voir ces décisions importantes remises à chaque fois en cause ?

Dans ces conditions pourquoi la fondation ne fermerait-elle pas purement et simplement boutique pour transmettre l'ensemble de ces dossiers à la commission des Ecoles et jeunesse ?

Concernant le fond du problème, soit qu'il manquerait 3 à 4 milles places de crèche à Genève. Cette situation était connue de notre fondation, et ceci bien avant que la presse ne s'en face l'écho.



Aujourd'hui et demain le nombre de places disponibles à Thônex correspond à nos besoins.

Devons-nous vous rappeler que la Fondation de la jeunesse de Thônex est en charge de la petite enfance à Thônex, elle n'a pas vocation de suppléer aux carences du canton? En effet, le fait que la majorité des crèches soient sous la responsabilité de communes n'est-il pas un aveu d'échec et déjà un des premiers transferts de charge rampant auquel personne n'a encore réagi.

Pour conclure nous tenons à vous mettre en garde contre le syndrome Barthassat. Syndrome qui consiste à faire passer, un sondage pour l'Evangile. Certes contrairement à la pseudo expertise sur la circulation, l'enquête menée par SRED (Le Service de la Recherche en Education) est sérieuse et a été conduite auprès d'un échantillonnage représentatif de la population. Nous respectons pleinement ce travail.

Cependant tirer la conclusion qu'il manque 3 à 4 milles places de crèche à Genève en se basant sur un nombre si restreint de familles (2360) nous laisse circonspects.

L'imprécision même du nombre avancé, une fourchette de plus ou moins mille nous laisse lui extatique.

Le groupe UDC ne soutiendra pas cette motion. Nous irons même encore plus loin et nous demandons au PDC puisqu'ils en sont les instigateurs de la retirer. Et nous demandons aussi aux vrais démocrates, si par hasard le vote a lieu, de ne pas participer au vote.

M. Calame a bien entendu toutes les déclarations qui ont été faites autour de cette table. Il comprend parfaitement bien certains points de vue exposés mais il aimerait préciser quelques points. Les motionnaires reconnaissent parfaitement le travail effectué depuis de nombreuses années au sein de la Fondation pour la jeunesse, travail effectué quasi bénévolement pour plus d'un et il tient à les en remercier. La Fondation est très bien gérée, autant financièrement que dans la prise en charge des enfants, on s'occupe des enfants de manière positive et le programme pédagogique est intéressant. Il faut reconnaître que la Fondation fait du très bon travail et les motionnaires ne le remettent pas en cause, par son Bureau principalement. Ils reconnaissent également volontiers que l'initiative d'une crèche à Clair-Val venait de M. Uehlinger et du Bureau de la Fondation pour la jeunesse. Ils les en remercient et il vrai aussi qu'ils ont été à l'époque très enthousiasmés par cette proposition en pensant pouvoir inaugurer dans les deux ans une nouvelle crèche. Leur déception a donc été à la hauteur de leur enthousiasme suite à la décision du Comité de la Fondation pour la jeunesse.

M. Calame tient à revenir sur quelques points. Si une crèche de 34 places n'est pas économiquement aussi rentable qu'une crèche de 80 places, on peut très bien l'agrandir, les locaux au chemin Clair-Val permettant de rajouter un espace d'environ 40 mètres carrés. On peut aussi imaginer qu'au même titre que l'Etat a attribué 12 nouvelles places de plus à l'EVE Marcellly pour des questions administratives, cela pourrait être aussi le cas pour une crèche à Clair-Val. On pourrait pousser à 36 ou à 38 places améliorant ainsi la rentabilité. A la remarque qui était de dire comment rajouter un million dans le budget communal, M. Calame admet que l'on parle régulièrement du coût de CHF 30'000.- par place de crèche. Cependant, le coût actuel dans le cadre de la Fondation du logement est inférieur, ce qui donne l'occasion à M. Calame, de remercier le Comité pour sa bonne gestion. On se situe à CHF 27'500.- selon les comptes 2013 approuvés par la Fondation. Par ailleurs, selon les chiffres issus



du projet 2015 de la Fondation pour la Jeunesse, M. Calame est persuadé qu'ils sont exacts. Ensuite, il faut savoir que la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale subventionne en tant que CHF 10'000.- chaque place de crèche et par année. Cela signifie que le coût effectif serait plutôt de l'ordre de CHF 18'000, par place de crèche, soit pour 34 places, environ CHF 650'000.- Oui, c'est un gros montant, on ne peut pas le nier, mais la Fondation étant soucieuse des finances communales, elle n'a peut-être pas osé demandé au Conseil municipal de nouvelles places de crèche. Donc, l'idée n'était pas de remettre en cause le principe de la Fondation et de sa gestion, mais d'avoir un débat démocratique et politique beaucoup plus large, un débat de pondération, de volonté sur une politique publique. Ces dernières années, certains membres de ce Conseil dont il fait partie ont accepté des augmentations de budget pour la sécurité ou pour d'autres thèmes, on peut aussi se poser la question de savoir si on veut augmenter le budget à disposition pour la petite enfance ou non. C'est donc un débat politique beaucoup plus important que certaines décisions prises autour de cette table, de CHF 50'000.- de travaux ou CHF 100'000.- d'investissement, c'est vraiment un choix politique. Quant à la Fondation, M. Calame estime, sans être péjoratif, qu'elle fait de l'exécutif au niveau de la gestion et que les choix politiques consistent peut-être à insuffler une intention à celle-ci, tout en sachant qu'elle reste maître de ses décisions. Il est par ailleurs possible que la Fondation, si elle avait su que le Conseil municipal était favorable à la construction d'une nouvelle crèche et à une subvention à hauteur des montants en jeu, elle aurait pris une décision différente. Le but n'est donc pas de changer sa décision, mais de donner un préavis sans aucune obligation, la Fondation en fera ce qu'elle en veut. Ce soir, le Conseil municipal a voté un préavis pour un déclassement. S'il avait voté non, le Grand Conseil aurait certainement passé outre. En fait, selon les éléments nouveaux qui viennent d'être évoqués, la Fondation est-elle prête à changer d'avis ? Elle prendra la décision qu'elle juge utile.

Ensuite, revenant sur le montant d'un million au niveau du budget de fonctionnement, M. Calame rappelle que ce soir, le Conseil municipal a voté une augmentation de 1.6 million du budget communal. Placer un montant de CHF 650'000.- de plus, ce n'est pas un choix facile, mais c'est un choix qui devrait être maîtrisable sachant qu'on a pratiquement deux ans pour s'y préparer et le temps de faire des arbitrages. L'idée des signataires de la motion était de soulever le débat pour savoir s'il convenait de privilégier la politique publique qui est la petite enfance ou si, au contraire, on préférerait rester au montant qui figure au budget 2015. Ensuite, il ne faut pas oublier qu'au chemin Clair-Val et au chemin Miribel, il va y avoir plus ou moins 200 logements, certes pas tous avec des familles, puisqu'il y aura 40 appartements pour personnes âgées, mais cela fera quand même 160 logements potentiellement pour des familles mais aussi pour des personnes qui n'ont plus d'enfants à charge qui vont aussi apporter des rentrées fiscales. M. le Maire, responsable des finances de la commune dit régulièrement en commission des finances que tout nouveau citoyen qui arrive sur la commune paie entre 3'000 et 4'000 francs d'impôt communal par année. En prenant la fourchette basse, 200 habitants à CHF 3'000.-, cela fait CHF 600'000.-. Selon M. Calame, on se situe dans l'ordre de grandeur de la subvention supplémentaire demandée donc financièrement, à terme, c'est gérable. Ce n'est certes pas facile à gérer, mais si la commune veut se donner les moyens, elle peut.



Enfin, sur la question de la location, si la Fondation de la Jeunesse veut absolument être propriétaire, M. Calame est sûr que la Fondation du logement sera prête à faire une PPE dans ce bâtiment et à lui vendre des locaux si la Fondation désire acheter.

- M. Uehlinger souhaite répondre. Finalement, il a déjà dit que ce n'était pas le nombre de places, mais leur localisation qui le dérangeait au niveau de la Fondation. S'il y avait une volonté politique de doter la Fondation de CHF 650'000.- pour mettre ces places de crèche sur les communaux d'Ambilly, elle les prendra. C'est la centralisation de ces places qui est importante. M. Calame parle de 160 familles sur Clair-Val, M. Uehlinger parle de 1'250 logements sur les Communaux d'Ambilly. Ce n'est pas la même échelle au niveau du nombre d'enfants aux Communaux d'Ambilly et à Clair-Val. Le dimensionnement de la crèche au niveau des communaux d'Ambilly est connu, les surfaces sont disponibles et le delta temps entre la réalisation à Clair-Val et la réalisation aux communaux d'Ambilly n'est pas aussi grand que cela. Enfin, dernièrement, M. Uehlinger tient à dire qu'il a fait un cadeau empoisonné à son collègue de droite. La Fondation pour le logement peut faire cette crèche, elle a les surfaces, elle a les locaux. M. Uehlinger souhaiterait néanmoins que M. Détruche s'exprime sur la problématique de faire une crèche dans l'environnement dont on parle parce que ce n'est pas encore gagné au niveau du département. En d'autres termes, il n'est pas contre la création de places de crèche mais le choix de Clair-Val ne semble pas du tout efficient par rapport à une crèche de grande dimension comme celle des Communaux d'Ambilly centrée sur de nouveaux logements.
- M. Détruche ne souhaite pas d'ingérence au niveau de la Fondation pour la jeunesse. La Fondation pour le logement a été très vite sollicitée par M. Uehlinger et elle reçu, à différentes reprises, des membres de la Fondation de la jeunesse pour étudier la possibilité d'insérer cette crèche. C'est vrai que cette crèche pose et a posé quelques problèmes et que l'autorisation de construire tarde un peu. Il est clair aussi qu'à un moment donné, elle était tout à fait réalisable. Cependant, dans le périmètre de Clair-Val, en zone de développement, il y a obligation de rendre l'objet avec un prix de la location contrôlé, ce qui ne signifie pas forcément un rendement au plan financier. La Fondation du logement a reçu le courrier de la Fondation pour la Jeunesse d'abandonner cette piste de crèche. Sachant que les mandataires travaillent sur une autre version, il y a maintenant un degré d'urgence dans le sens où la Fondation pour le logement ne va pas attendre six mois pour avoir un retour, crèche ou pas crèche. Le courrier de la Fondation est clair, sa décision a été prise à l'unanimité.

Le Président signale qu'après la prochaine intervention, il prendra encore deux interventions pour clore le sujet.

M. Castelli, à entendre certains dire que les groupes VI-VE et Socialiste ne sont que les suppôts du PDC dans le dépôt de cette motion, tient à préciser que s'ils accordent leur soutien, il y avait sans doute une majorité. M. Uehlinger sait parfaitement que pour sa part, il a fortement réagi quand il a appris la décision de la Fondation pour la Jeunesse. Sur un point certes, M. Castelli estime qu'il



faut être fairplay et il rejoint les propos de M. Roth constatant un problème de communication. Il le regrette et fait son mea culpa, les groupes qu'il représentent auraient dû s'y prendre mieux sur un projet de ce type. Néanmoins quand il entend les innombrables arguments financiers, statistiques, de construction, d'enjeux politiques exposés ce soir par les uns et par les autres, c'est la meilleure preuve qu'un débat démocratique doit avoir lieu et qu'il ne doit pas seulement avoir lieu en catimini au sein de la Fondation de la Jeunesse ou autour de cette table mais dans une séance de commission qui est consacrée uniquement à cet objet. Enfin, M. Castelli ne se permettra jamais de remettre en cause l'avis d'une experte, mais il a parfois l'impression quand même que la commune de Thônex ne serait parfois qu'un tiroir caisse et que finalement la Fondation pour la Jeunesse fait ce qu'elle veut. Pour sa part, il trouve que c'est assez limitatif comme compétence et que selon le dicton « qui paie commande », c'est une discussion éminemment politique qui doit avoir lieu au niveau de la commune et de cette commission.

- M. Uehlinger rappelle simplement, pour répondre au diction « qui paie commande » que c'est le Conseil municipal qui a décidé de faire une Fondation.

M. Noël, vu l'heure, se permettra d'être relativement laconique. Si les groupes VI-VE et Socialiste soutiennent cette motion, c'est parce qu'ils pensent que le débat doit revenir au sein des commissions du Conseil municipal sur l'opportunité de créer éventuellement de nouvelles places de crèche et sur les endroits à définir. Il ne doit pas avoir lieu uniquement dans le cadre d'une Fondation où certes ils sont représentés, mais de manière extrêmement minoritaire. Cela signifie qu'il y a un déficit démocratique à un certain moment. A partir de là, la motion a le grand mérite de ramener les question au niveau du Conseil Municipal. Cela ne veut pas dire qu'il va aller dans un sens différent de celui du Conseil de Fondation de la Jeunesse mais il faut lui donner la possibilité d'émettre un avis sur l'ensemble de la problématique. Effectivement, à part cela, le lien entre les groupes et leurs représentants à la Fondation doit être amélioré.

Mme Jaquet souhaiterait faire remarquer que certains ne se rendent pas bien compte de la portée de ce qu'ils disent s'ils se réfèrent à la dernière intervention de M. Uehlinger qui a dit que la Fondation avait été créée par le Conseil municipal et à celle de M. Knörr qui pense qu'on pourrait reprendre la Fondation au sein d'une commission des écoles. Mme Jaquet tient à prévenir d'une chose, si la motion passe ce soir, demain il n'y aura plus de Fondation parce que ses membres auront tous démissionné et elle les comprendra. Il n'est pas acceptable de contester le travail des gens qui gèrent la Fondation de la Jeunesse depuis des années, qu'ils le font sans être véritablement rémunérés en conséquence et qui lui consacrent des heures, non seulement au niveau de la présidence, mais du comité. Et là, certains sont en train de dire qu'ils font leur travail à moitié parce qu'ils n'ont pas de financement de la commune, d'autres parce qu'on veut tout remettre sur la table. Or, c'est la Fondation qui est remise en question et il conviendra de tirer les conséquences du vote de ce soir.

M. le Président clôt la discussion et procède au vote.

Au vote :

- *Par 10 voix « pour », 9 voix « contre » et 2 abstentions, la motion est acceptée*

14. Propositions du Conseil administratif14.1. M. Pascal Uehlinger, Maire14.2. M. Claude Détruche, Conseiller administratif14.3. M. Philippe Decrey, Conseiller administratif

Aucune proposition n'est présentée pour l'ensemble du Conseil administratif

15. Questions écrites :

M. Decrey, Conseiller administratif qu'il donne lecture de la réponse à question écrite posée lors de la séance du 16 septembre 2014 par :

15.1. M. Stephen Knörr concernant les locaux de la villa Vincent :

Nous sommes en mesure de vous apporter les réponses suivantes :

Question 1 :

Combien de sociétés sont légalement domiciliées à cette adresse ?

Réponse :

- *Dans cette villa se trouvent les correspondants de nuit, l'association Trois-Chêne Culture ainsi que l'association des Editions Chênoises.*

Question 2 :

Quel est le montant de leur loyer ?

Réponse :

- *Tant l'association Trois-Chêne Culture que l'association des Editions Chênoises ont un loyer de CHF 9'000,- par an.*

Question 3 :

Combien de personnes disposent d'une clef permettant d'accéder à la villa ?

Réponse :

- *Les correspondants de nuit* *5 clefs*
 - *Mme FAGUE, responsable du service social,* *1 clef*
 - *l'association Trois-Chêne Culture* *1 clef*
 - *l'association des Editions Chênoises* *1 clef*
 - *le service de la police municipale* *3 clefs*
- uniquement pour accéder au garage.*



Il est bien entendu que le service technique (salle des fêtes) a également une clef pour assurer l'entretien du bâtiment.

Question 4 :

Chaque clef permet-elle d'accéder à l'ensemble du bâtiment où seulement aux locaux d'une société ?

Réponse :

- *L'ensemble des clefs permet d'accéder aux endroits communs du bâtiment, les 2 associations ont cependant des bureaux qui ne sont pas accessibles par les autres personnes.*

Question 5 :

Existe-t-il un règlement ?

Réponse :

- *Non.*

Question 6 :

Des personnes étrangères aux sociétés sont-elles autorisées à pénétrer dans les locaux accompagnées ou non ?

Réponse :

- *A notre connaissance, les personnes qui se rendent dans ces locaux sont uniquement des gens ayant à faire avec les associations concernées ou les correspondants de nuit.*

M. Knörr n'a qu'un commentaire : clair, concis, précis, efficace. Il remercie M. Decrey pour sa réponse.

Puis, M. le Président donne lecture des nouvelles questions déposées :

15.2. De M. Oliver Delarue, Conseiller municipal, intitulée : MAXIMA DEBETUR PUERO REVERENTIA... On doit le plus grand respect à l'enfance...

Une motion avait été proposée sans succès à la réflexion de ce conseil municipal en vue de l'adaptation du préau de l'école de Marcelly et ce, en fonction de la demande grandissante des besoins des moustiques durant leur récréation.

A ce jour, jusqu'à preuve du contraire, les besoins n'ont pas diminués. En terme de prestations complémentaires de la part des autorités compétentes, il serait peut-être judicieux de ré-analyser cette sollicitation et de mettre tout en œuvre afin de répondre à la nécessité de l'agrandissement de la structure de récréation.



Question :

Depuis lors :

- 1) *De quelle manière le Conseiller Administratif en charge de ce dicastère a-t-il procédé pour répondre à cette problématique; pourrait-il faire état des discussions menées avec les différents partenaires et nous présenter les solutions mises en perspectives ?*
- 2 *La sécurité des enfants est-elle assurée ?*
- 3 *Les réserves financières existent elles pour parer à ce type « d'imprévu » ?*

15.3. M. Stephen Knörr, Conseiller municipal, concernant les types de stationnement sur la commune

Notre ville dispose maintenant de plusieurs types de zones de stationnement limité. Certaines sont à prépaiement. Elles fonctionnent avec des parcomètres. D'autres nécessitent un disque de stationnement.

Parmi ces dernières, on trouve les zones bleues. Dans ces zones, le stationnement n'est possible que pour la seule durée d'une heure. Cependant les habitants et commerçants de Thônex ont la possibilité d'acquérir, auprès de la fondation des parkings, contre paiement, un ou des macarons. Le macaron est valable pendant toute une année. Il autorise alors son détenteur à rester stationner en zone bleue pour une période illimitée.

Questions :

- 1) *Combien de places de stationnement, en zone bleue sont disponibles, en surface à Thônex ?*
- 2) *Combien de macarons ont été vendus ?*

15.4. Conseiller municipal, concernant les correspondants de nuit

Le jeudi 19 juin 2014, aux environs de 23h30, trois noctambules devaient gaiement chemin du Curé Desclouds, derrière la salle des Peupliers.

Soudain, surgissaient hors de la nuit deux cyclistes au galop. Au galop mais sans témérité, puis que prudemment ils s'arrêtaient à cinq six mètres des trois hommes.

De l'une des silhouettes parvient une voix féminine qui chevrote un : « Bonsoir Messieurs » ! A laquelle répondent trois tonitruants : « Bonsoir » et puis... le silence... qui se prolonge.

Un des fêtards tente un franc : « Vous désirez quelque chose » ?. La même voix répond : « Non, non, juste vous dire bonsoir » ! et de nouveau le silence... encore plus lourd que précédemment.



Interloqué, l'homme reprend : « Excusez-moi tout va bien » ? pendant que ces deux compagnons aussi étonnés que lui cherchent du regard les éventuelles caméras ou soucoupes volantes qui pourraient expliquer le cocasse de la situation.

Même réponse : « Non, non, nous sommes là pour vous dire bonsoir » ! suivi, encore une fois, d'un silence...les deux cyclistes restent là, vélo entre les jambes, bras crispés sur leur guidon sans s'apercevoir qu'à cette distance les phares de leur vélo vraisemblablement électriques, éblouissent les trois hommes.

Alors, sans se concerter deux des fêtards s'avancent en direction des cyclistes. La réaction est cette fois-ci immédiate. La silhouette féminine exécute une agile manœuvre de conversion sur la gauche, lance un rapide : « Au revoir » ! et s'éloigne vivement suivie de son collègue dans une parfaite manœuvre que les stratèges militaires appellent : « Un déplacement tactique sur des positions arrières déjà préparées à l'avance ». Ce départ permet aux trois hommes d'enfin identifier leurs interlocuteurs si prolixes.

Questions :

1. *Quels sont les critères de sélection qui ont été privilégiés lors du choix des candidats à la fonction de correspondant de nuit ?*
2. *Quels sont leurs bagages et leurs horizons professionnels ?*
3. *Quels canaux ont été utilisés par notre ville, pour diffuser la demande d'engagement des correspondants de nuit ?*
4. *Quelles bases légales autorisent leurs interventions ?*
5. *Quel est leur statut légal et ainsi que leur cahier des charges précis ?*

M. Knörr ajoute que cette question écrite prouve que lors du débat sur le budget, nous n'avions pas l'intention de nous laisser entraîner en direction de longues palabres puisque cette question écrite recouvre un peu les sujets que nous avons abordés.

16. Propositions individuelles et questions

16.1 Débat sur le thème des « Forfaits fiscaux »

En préambule, M. Knörr rappelle que c'est l'année « des hannetons », chacun empile les assiettes qu'il peut. Il avait prévu quatre divers mais il se restreindra à trois. Que chacun se rassure, ils sont assez courts.

Le groupe Vivre à Thônex les Verts a pris l'excellente initiative d'organisé, le mercredi 19 novembre, salle des Peupliers, un débat sur le thème des « Forfaits Fiscaux ».



En pleine guerre sur les transferts de charges, il s'agit bien là d'un sujet qui touche directement les communes.

En effet après avoir détruit les banques, vendu la Suisse, capitulé face à des « voyouscraties » de technocrates et d'avocats, certains horizons politiques qui ont tous intérêts à la paupérisation de la Suisse et la disparition de la classe moyenne, s'attaque maintenant aux forfaits fiscaux. Ils oublient que pour avoir une politique sociale forte il faut bien prendre à quelqu'un pour donner à d'autres. Au passage nous leur conseillons d'aller défilé dans le Delaware

Quatre candidats aux élections du Conseil administratif seront présents. Face à un tel enjeu, nous regrettons l'absence des candidats de l'Entente même si nous prenons ce vide pour un signe du destin.

- M. Uehlinger tient à préciser qu'à cette date, l'ACG (Association des Communes Genevoises) tenait son assemblée générale avait un ordre du jour relativement important. M. Longchamp est venu parler du désenchevêtrement. Entre une réflexion de ce type qui engage les enjeux futurs de la commune et l'assistance au débat auquel M. Knörr fait référence, le choix s'est imposé. M. Uehlinger s'est donc excusé vis-à-vis de M. Dupraz.

M. Knörr observe que cette réponse prouve qu'il avait intérêt à poser la question. Il remercie M. Uehlinger et le félicite de son abnégation auprès de la commune.

16.2 Points à méditer

M. Knörr fait les observations suivantes :

Lors de la dernière commission des Finances, le groupe UDC a proposé que l'on augmente les jetons de présences des Conseillers municipaux.

Cette augmentation avait été favorablement abordée lors de la sous-commission créée pour étudier le bienfondé des indemnités des Conseillers administratifs.

Formulée lors de la pré-commission des Finances, elle n'avait pas été écartée. Il suffisait, soi-disant, qu'un parti en fasse la demande lors de la futur commission des Finances qui doit traiter du budget. Unique condition, il faut trouver une formation qui ait le courage de déposé cette requête.

Nous l'avons proposé, nous avons été laminés....mais c'est le jeu de la démocratie.

L'argument phare de nos adversaires était et est certainement encore qu'au vu de la qualité du travail fourni par les élus UDC, vous savez, les fameuses assiettes sur l'évier, nous étions plus que vaniteux de réclamer plus.



Cette opinion a été formulée dans une enceinte démocratique que nous respectons. Nos adversaires étaient parfaitement en droit de l'exprimer leur réprobation. Nous respectons aussi le droit à la libre parole.

Actuellement, sur les réseaux sociaux circule la photo de deux députés français qui, concentrés sur leur tablette, jouent au scrabble en pleine session de l'assemblée nationale.

Comme vous pouvez le constater, aucun outil informatique ne trône devant les membres du petit groupe UDC.

Nous vous remercions de votre attention, c'était juste un petit sujet à méditer avant les prochaines échéances électorales.

16.3 Dossier de la sécurité

M. Knörr en vient à son troisième divers :

Nous allons une nouvelle fois faire notre mea-culpa. Lors de la dernière commission des Finances, encore elle, ce n'était plus une commission mais une saga, face à nos doutes sur les correspondants de nuit, nos adversaires nous ont reproché notre manque de maîtrise dans la gestion des dossiers de notre ville et en particulier celui de la sécurité, opinion que nous respectons et qu'ils étaient parfaitement en droit d'exprimer.

Ils basaient leur argumentation sur un de nos tous ménages datant des élections 2011. Ce tout ménage faisait référence au braquage du change Migros situé angle de la rue de Genève et de l'avenue de Thônex.

Ce hold-up avait été particulièrement violent. A cette occasion nous avons osé la comparaison entre les rues de Thônex et les malheurs qui frappent les habitants de Kaboul et Bagdad. Le but n'était pas de choquer mais de réveiller les consciences. Nous présentons donc nos excuses mais attention pas à nos détracteurs aux pauvres gens qui là-bas subissaient la guerre.

Quand à nos adversaires, s'ils disposaient encore d'un exemplaire de ce tout ménage, nous leur serions grés de nous transmettre une copie. En effet, il avait été imprimé et diffusé un nombre si limité que nous n'avons même pas pu conserver un modèle pour nos archives. Nous sommes même surpris qu'ils en aient pris connaissance. Fallait-il qu'ils soient effrayés par notre concurrence pour dévorer de la sorte tous nos écrits.

Pour finir, je peux vous avouer que je suis l'unique responsable de cette regrettable comparaison A l'époque j'étais le seul rédacteur de l'ensemble des flyers de l'UDC Thônex.



A ma décharge, je tiens à préciser que bien que n'ayant jamais participé à une action militaire, j'ai été formé aux combats de localité, au maniement d'arme à feu de divers calibres et à l'emploi d'explosifs. Précisons encore que je me suis trouvé sur place 10 minutes après l'attaque. Maintenant si autour de cette table d'autres personnes considèrent que tirer, en pleine rue, à la sortie des bureaux, des rafales de 7,62 kalachnikov avec des armes automatiques, après avoir fait sauter des charges d'explosif tiens du concours de barbe à papa chez les *Bisounours*, c'est une opinion comme une autre que je respecte mais que j'ai du mal à comprendre.

M. le Président aimerait rappeler à M. Knörr que le point 16 s'intitule « Propositions individuelles et questions » et non pas « Anecdotes et tranches de vie » d'un groupe politique.

16.4 Rappel d'un spectacle à Thônex

Au préalable, M. Noël souscrit totalement à ce que M. le Président vient de dire. Il a donc une simple proposition ou un rappel : ce samedi, dans le cadre des spectacles de proximité organisés par la Ville de Thônex, on trouve « Virginie ou si le silence n'était pas d'or ». Il l'a vu deux fois ce printemps et ne peut que recommander d'y aller. Le sujet est d'actualité et le spectacle a une grande valeur éducative, de grands enjeux pour notre société

M. Mayor pense que M. Noël, en raison de son intérêt pour de telles manifestations, va bientôt finir à l'Académie française !

M. le Président invite chacun à la traditionnelle verrée

La séance est levée à 23h00

Le Président

Le Secrétaire

M. Marc Kilcher

M. Philippe Guex

Répartition des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote en 2015

	8 mars votation populaire	19 avril élection des conseils municipaux et 1er tour des exécutifs communaux	10 mai 2e élection des exécutifs communaux	14 juin votation populaire
Président	Philippe Noël VI-VE	Doris Constantin PDC	Joseph Camuglia PS	Philippe Zaugg MCG
1^{er} suppléant Président	Olivier Delarue VI-VE	Isabelle Aldenkortt PDC	Anne Chatton PS	Didier Mayor MCG
2^{ème} suppléant Président	Martin Germann VI-VE	Josiane Chevrolet PDC	Enrico Castelli PS	Ismat Ahmad MCG
Vice Président	Heidi Tercier PLR	Alain Dupraz VI-VE	Fabrice de Casson PLR	Stephen Knörr UDC
1^{er} suppléant Vice-président	Ashwani Singh PLR	Willy Corthay VI-VE	Marcel Constantin PLR	Richard Stark UDC
2^{ème} suppléant Vice-président	Edouard Houman PLR	Marc Junet VI-VE	Frédéric Binder PLR	Pascal Chablais UDC

Répartition des Présidents, vice-présidents et suppléants pour les locaux de vote en 2015

	18 octobre élection du conseil national et du conseil des états	8 novembre 2e tour élection du conseil des états	29 novembre votation populaire
Président	Richard Stark UDC	Alain Nicolet PLR	Stephen Knörr UDC
1^{er} suppléant Président	Stephen Knörr UDC	Marcel Constantin PLR	Richard Stark UDC
2^{ème} suppléant Président	Pascal Chablais UDC	Hans Rudolf Roth PLR	Pascal Chablais UDC
Vice Président	Philippe Demierre PDC	Didier Mayor MCG	F. Gomes Dias Aguigah PS
1^{er} suppléant Vice-président	Andrew Arpidone PDC	Philippe Zaugg MCG	Joseph Camuglia PS
2^{ème} suppléant Vice-président	Philippe Calame PDC	Ismat Ahmad MCG	Enrico Castelli PS